

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
5^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 3^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 6 Octobre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC

1. — Nomination à un organisme extraparlémentaire (p. 6382).
2. — Questions au Gouvernement (p. 6382).

PÉAGE DE SAINT-MAURICE (p. 6382).

MM. Franceschi, Cavaillé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé des transports.

FILIALE DU C. E. A. (p. 6382).

MM. Darinot, Beullac, ministre du travail.

EMPLOI DES MAÎTRES AUXILIAIRES (p. 6382).

MM. Mexandeau, Haby, ministre de l'éducation.

CATASTROPHE DE MERLEBACH (p. 6383).

MM. Deplettri, Beullac, ministre du travail.

DÉSECTORISATION DES ÉTUDES DE DROIT A NANTERRE (p. 6383).

M. Barbet, Mme Veil, ministre de la santé.

SITUATION DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE PARIS (p. 6384).

MM. Fanton, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

★ (1 f.)

PARITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LA GENDARMERIE ET LA POLICE (p. 6385).
MM. Frédéric-Dupont, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

JUGEMENT PLUS RAPIDE DE CERTAINS CRIMES (p. 6385).

MM. Boudet, Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

INDEMNISATION DES ÉLEVEURS DE LA CHARENTE (p. 6385).

MM. Hardy, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

GRÈVE DANS LES SERVICES PUBLICS (p. 6386).

MM. Bonhomme, Ligoit, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique.

3. — Politique générale. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 6386).

MM. Chinaud.

Marchais.

Max Lejeune.

Labbé.

Fabre.

Soustelle.

Debré.

Mme Constans.

4. — Ordre du jour (p. 6405).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

NOMINATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. En application de l'article 25 du règlement, j'informe l'Assemblée que M. Ralite a été nommé membre du conseil d'administration de l'établissement public de diffusion, institué par la loi relative à la radiodiffusion et à la télévision.

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Je rappelle que la conférence des présidents a décidé qu'exceptionnellement la majorité et l'opposition disposeront chacune de vingt minutes seulement.

PEAGE DE SAINT-MAURICE

M. le président. La parole est à M. Franceschi.

M. Joseph Franceschi. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le 29 juillet dernier, le chef de l'Etat annonçait qu'il avait demandé aux ministres de l'intérieur et de l'équipement d'étudier le déplacement vers l'Est des installations de postes de péage prévus à la hauteur de l'île de l'Hospice à Saint-Maurice, dans le Val-de-Marne.

Plus de deux mois après cette décision, pouvez-vous, monsieur le Premier ministre, calmer l'impatience des élus et des populations en annonçant officiellement :

Premièrement, que l'installation de guichets à Saint-Maurice est définitivement abandonnée ;

Deuxièmement, qu'en tout état de cause, le poste de péage sur l'autoroute A 4 ne sera installé qu'après la ville nouvelle de Marne-la-Vallée ? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé des transports.

M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat. Votre question, monsieur le député, relève en fait de la compétence du ministère de l'équipement, mais vous n'ignorez pas que M. Fourcade accompagne actuellement M. le Président de la République dans son voyage officiel en Iran.

En fait, à travers le problème particulier du péage sur l'autoroute A 4, c'est le problème du péage sur l'ensemble des autoroutes urbaines qui est posé. Il s'agit là d'un délicat problème de fond et M. le ministre de l'équipement a indiqué clairement et publiquement qu'il définirait sa position à ce sujet lors des prochains débats budgétaires.

Je ne puis donc, dans ces conditions, que vous renvoyer à cette échéance. Au demeurant, le débat y gagnera doublement en clarté, d'une part, parce qu'au lieu de porter sur la seule autoroute A 4, il concernera l'ensemble des autoroutes urbaines, d'autre part, parce qu'au lieu de n'obtenir qu'une simple réponse à votre question, vous pourrez ainsi confronter votre propre point de vue et ses conséquences avec celui du ministre de l'équipement. La discussion en sera donc considérablement élargie, ce qui correspond au vœu du Gouvernement.

FILIALE DU C. E. A.

M. le président. La parole est à M. Darinot.

M. Louis Darinot. En l'absence de M. le ministre de l'industrie, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Conformément à la volonté politique du Gouvernement, l'administration du commissariat à l'énergie atomique a entrepris le transfert à une filiale, la COGEMA — Compagnie générale de matières nucléaires — de l'actif et des personnels de la direction et des production du C. E. A.

L'atteinte portée au personnel du fait de la suppression de certains avantages acquis justifie le développement d'une action d'envergure nationale, commencée le 16 septembre dernier au centre de La Hague et suivie à 90 p. 100, puis continuée à Miramas, à Marcoule, à Pierrelatte et probablement bientôt étendue à tous les autres centres français.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour faire respecter l'avenir des agents et celui du C. E. A. en tant qu'entreprise nationale ?

Si vous deviez confirmer cette filialisation, alors que les techniques de retraitement des combustibles irradiés ne semblent pas parfaitement maîtrisées, quelles garanties donneriez-vous pour que soit assuré le respect absolu et d'ailleurs indispensable dans le futur de la sécurité et de la protection des travailleurs et de la population ?

Il ne s'agit pas là d'un simple conflit syndical, qui donne lieu déjà à des pressions morales inadmissibles, mais d'un mouvement qui traduit l'inquiétude grandissante de la population des régions concernées.

Enfin, pourquoi ne soumettez-vous pas une décision aussi importante de démantèlement d'un service public au vote du Parlement ? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Christian Beullac, ministre du travail. Monsieur le député, en l'absence de M. le ministre de l'industrie et de la recherche, je voudrais préciser dans quel esprit a été opérée la filialisation du traitement des matières nucléaires.

Vous devez savoir qu'il n'y a pas un seul pays au monde, quel que soit son régime politique, qui regroupe, dans la même structure, la recherche fondamentale, la recherche appliquée, le traitement des matières nucléaires, sans parler des activités minières.

C'est dans cet esprit que le commissariat à l'énergie atomique a estimé devoir séparer ces diverses activités, ce qui permet d'y voir clair dans l'organisation et dans l'exploitation industrielles puisque dans ce domaine nous sommes passés du stade de la recherche à celui de l'industrie.

En ce qui concerne les problèmes de sécurité — et je comprends vos soucis à cet égard — une instruction générale du 4 octobre, donc très récente, de l'administrateur général délégué du C. E. A. a précisé qu'ils resteraient de la compétence du commissariat à l'énergie atomique et, par conséquent, que l'ensemble des moyens, notamment en matière de prévention, demeureront centralisés.

Pour ce qui est du statut du personnel, des discussions ont lieu actuellement entre l'administrateur général délégué et les organisations syndicales et je suis personnellement persuadé — et le Gouvernement avec moi — que des accords permettront de satisfaire à la fois l'intérêt du personnel et l'intérêt général du C. E. A.

EMPLOI DES MAÎTRES AUXILIAIRES

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation.

Comme la plupart de mes collègues, je reçois au cours de mes permanences un nombre croissant — et certainement jamais atteint — de personnes à la recherche d'un emploi, et, parmi elles, une très forte proportion de jeunes dont certains maîtres auxiliaires qui occupaient, jusqu'à cette rentrée, un poste dans l'éducation nationale et qui s'en trouvent aujourd'hui écartés.

Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, quel est le nombre exact des maîtres auxiliaires qui ont été employés l'année dernière par votre ministère et qui n'ont pas retrouvé un poste à la rentrée 1976. S'agit-il de 5 000, de 7 000 ou de 10 000 personnes puisque de tels chiffres ont été avancés ?

Parmi ces personnels licenciés, quelle est la proportion de ceux qui bénéficient d'une allocation pour perte d'emploi ? Quel est le montant de cette allocation ? Quelle aide reçoivent ceux qui n'en bénéficient pas ?

Enfin, quelles mesures envisagez-vous pour offrir au plus grand nombre possible de ces jeunes un emploi dans les semaines qui viennent ? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. René Haby, ministre de l'éducation. Monsieur le député, comme vous je suis sensible au sort des jeunes qui n'ont pu trouver ou retrouver un emploi, qu'ils soient maîtres auxiliaires ou jeunes travailleurs.

Vous savez que le Gouvernement s'est attaché depuis deux ans à apporter des solutions à ce problème particulièrement pénible du chômage des jeunes.

En ce qui concerne mon ministère, je m'étonne de vous entendre dire que les maîtres auxiliaires qui n'ont pas retrouvé un emploi sont en nombre croissant. En effet, les renseignements que j'ai régulièrement obtenus, puisque j'ai tenu à être mis au courant en permanence de l'évolution de la situation, sont devenus de jour en jour plus favorables.

J'ai réuni hier tous les recteurs de France pour faire le point. Contrairement à certaines craintes qui ont été exprimées et dont vous venez de vous faire l'écho en avançant ces chiffres absolument fantaisistes de cinq mille, voire dix mille maîtres auxiliaires sans emploi, les informations que j'ai recueillies montrent que pour la même période la situation est meilleure cette année qu'en 1975.

Cela signifie que, dans la plupart des académies, tous les maîtres auxiliaires sont actuellement réemployés. A titre d'exemple, l'académie de Grenoble, qui est une académie importante, ne compte que deux maîtres auxiliaires de lettres non réemployés ; elle n'en a aucun ni en mathématiques ni en langues.

Bien plus, l'académie de Reims cherche des maîtres auxiliaires enseignant l'allemand et celle de Rennes des maîtres auxiliaires enseignant les mathématiques.

J'ajoute que la création d'un certain nombre de postes supplémentaires, tant en juin que dans les semaines qui viennent de s'écouler, a permis de régler ce problème au mieux.

J'ai donc bon espoir qu'en tenant compte des demandes de congés qui peuvent encore se manifester, soit pour maternité, soit par la prise de postes à mi-temps réclamés par un nombre croissant de femmes professeurs, la plupart, sinon la totalité, des maîtres auxiliaires en fonctions l'an dernier seront réemployés.

Les maîtres auxiliaires qui ne pourraient pas trouver un emploi, même partiel, cette année, bénéficieraient bien entendu de la législation sociale que le Gouvernement a élaborée il y a déjà deux ans ; en ce qui concerne les indemnités pour perte d'emploi, la réglementation en vigueur leur serait applicable : ils toucheraient 90 p. 100 du salaire perçu l'an dernier.

Je pense donc, tout comme vous, que ce problème doit recevoir une solution, mais je répète que la situation s'est améliorée par rapport à l'année dernière. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

CATASTROPHE DE MERLEBACH

M. le président. La parole est à M. Depietri.

M. César Depietri. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Quinze veuves, trente-deux orphelins, des pères, des mères pleurent leur mari, leur père, leur fils ensevelis à tout jamais au puits 5 à Merlebach lors de l'incendie du jeudi 30 septembre. Ce puits, le plus sûr d'Europe, paraît-il, a déjà causé la mort de cinquante et un mineurs en dix ans.

La fatalité, si commode pour les exploitants, n'ose plus être invoquée. Alors, qui est responsable ?

Les mineurs de Lorraine accusent la direction des mines d'exiger toujours plus de productivité par mineur, cela, inévitablement, au détriment de la sécurité du personnel.

A Merlebach, seize hommes sont morts parce qu'il fallait sauver d'abord quelques milliers de tonnes de charbon. La direction a, d'ailleurs, mis plusieurs heures, après le début de l'incendie, à se décider à faire remonter les mineurs qui travaillaient à proximité. Quel mépris pour la vie des hommes !

La direction des houillères de Lorraine est fière de déclarer que c'est le mineur lorrain qui détient le record d'Europe de la productivité, mais, elle oublie de le préciser : et le record des accidents mortels. Le charbon lorrain revient cher en vies humaines, mais il est le moins cher en prix de revient. Serait-ce cela l'essentiel, monsieur le Premier ministre ?

Après Liévin, qui fit quarante-deux morts, M. Chirac, alors Premier ministre, déclarait que les responsables seraient démasqués et punis. Les mineurs attendent encore !

Hier, aux obsèques à Merlebach, M. le ministre du travail déclarait qu'en défendant au Sénat, demain jeudi, le projet de loi du Gouvernement sur les accidents du travail, il aurait « en mémoire la catastrophe de Merlebach ». Alors pourquoi refuse-t-il aux mineurs d'y inclure les commissions d'hygiène et de sécurité demandées par le parti communiste français et la C.G.T. ?

Métier dévalorisé, mal payé, dangereux, voilà le sort des mineurs. Aussi souffrez, monsieur le Premier ministre, qu'ils ne soient pas d'accord sur votre politique d'austérité qui aggravera encore leurs conditions de vie et de travail.

Les mineurs de Lorraine exigent que toute la lumière soit faite sur la catastrophe du puits 5 et que la vérité soit rendue publique.

Aussi, monsieur le Premier ministre, attendent-ils de vous l'engagement que toute la lumière sera faite et que les responsables seront sanctionnés.

Etes-vous prêt à accepter la constitution d'une commission d'enquête parlementaire qui aura pour tâche de faire connaître toute la vérité sur cette catastrophe, et ensuite, de définir des critères de productivité qui tiennent compte, d'abord, de la sécurité, de la vie, de la santé des mineurs ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. Alexandre Bolo. Vous devriez avoir honte de faire de la publicité sur des malheureux !

M. Edouard Schloesing. Vous exploitez la vie des mineurs !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Christian Beullac, ministre du travail. Il était normalement de la responsabilité de M. le ministre de l'industrie et de la recherche de répondre à une telle question. En son absence, il m'appartient, aujourd'hui, de le faire.

Au lendemain de la catastrophe de Merlebach, je pensais que notre principal devoir à tous était, au moins provisoirement, le recueillement. (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs de l'opposition.)

M. Pierre Juquin. C'est une insulte aux mineurs !

M. Alexandre Bolo. Tout leur est bon !

M. le ministre du travail. C'est, vous le savez très bien, dans les mines que les règlements de sécurité sont les plus intransigeants au point qu'ils sont dissociés de ceux qui concernent les autres activités.

Certes, demain, au Sénat, j'aurai en pensée la catastrophe de Merlebach.

M. Georges Hage. Comme M. Chirac !

M. le ministre du travail. N'oubliez pas tous les efforts qui ont été faits depuis de très nombreuses années pour la sécurité dans les mines. La situation s'est considérablement améliorée, et cela a été reconnu par les responsables syndicaux eux-mêmes.

Enfin, n'oubliez pas que, dans les mines, des délégués des mineurs sont employés à plein temps, ce qui est unique dans notre pays, à tenter de réduire la part de l'imprévisible.

M. Georges Hage. On ne tient pas compte de leurs rapports !

M. le ministre du travail. Je suis persuadé que M. le ministre de l'industrie et de la recherche tente encore d'apporter des améliorations en ce domaine. Mais, pour l'instant, il faut attendre...

M. Guy Ducloné. La prochaine catastrophe !

M. le ministre du travail. ... que les enquêtes en cours soient achevées. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Georges Hage. On publiera cette réponse dans tout le bassin minier !

DÉSECTORISATION DES ÉTUDES DE DROIT A NANTERRE

M. le président. La parole est à M. Barbet.

M. Raymond Barbet. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et, plus particulièrement, à l'universitaire qu'il est.

La mesure de déssectorisation des études de droit à Nanterre ne pouvait avoir les effets escomptés par le Gouvernement. En effet, 6 000 étudiants en droit restent inscrits à Nanterre.

Fournant diverses informations font état de la volonté du secrétaire d'Etat aux universités de transférer, avec leurs postes, 34 enseignants titulaires, sur 46, de l'U.E.R. de droit de Nanterre à Paris V-Malakoff, alors que cette dernière université ne va accueillir au maximum que de 400 à 500 étudiants en droit.

Dans ces conditions, quelles mesures seront prises pour empêcher cette détérioration contraire au bon sens comme à la loi d'orientation ?

Celle-ci, dans son article 27, exige en effet que la répartition des postes d'enseignants entre les universités se fasse sur la base de critères nationaux et après consultation du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce transfert sur poste serait aussi contraire aux principes universitaires suivant lesquels la nomination d'enseignants dans les universités ne peut résulter que du choix de cette dernière après consultation du comité consultatif des universités, ce choix étant finalement entériné par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Or le secrétariat d'Etat aux universités n'envisage apparemment de respecter aucun de ces principes.

Enfin, si le projet de transfert autoritaire des trente-quatre postes venait à être mis à exécution, cette décision exprimerait la volonté de conduire, à plus ou moins court terme, à la suppression de l'U.E.R. de sciences juridiques de Paris X-Nanterre, et donc à une partition déguisée de cette université. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la santé.

Mme Simone Veil, ministre de la santé. Mme Saunier-Seïté, en voyage officiel, m'a demandé de répondre en son nom aux questions qui pourraient lui être posées. Je répondrai donc à celle-là. (Murmures sur les bancs de l'opposition.)

La sectorisation des universités de la région parisienne n'était qu'une mesure provisoire destinée à permettre aux universités de la périphérie, lors de leur création, de se développer et d'affirmer leur personnalité. Mais, huit ans après, elle ne se justifie plus de manière systématique.

Le secrétaire d'Etat aux universités s'est toujours refusé à envisager la partition de l'université de Nanterre. Cette université continuera à comporter une U.E.R. de sciences juridiques. La pluridisciplinarité de cet établissement n'a donc jamais été menacée.

Cependant, il a paru impossible d'imposer aux étudiants et aux enseignants des disciplines juridiques de continuer à travailler, ou plutôt à ne pas travailler (sourires), dans les conditions que l'on a connues ces derniers mois. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

La grande majorité des enseignants et des étudiants de cette U.E.R. a demandé directement au secrétariat d'Etat d'intervenir. Les recteurs des académies de Paris et de Versailles, après audition des principaux intéressés, ont décidé, avec l'accord du secrétaire d'Etat aux universités, de déssectoriser les études de droit de Nanterre.

Parallèlement, le conseil de l'université Paris V, à la majorité des deux tiers, a décidé de créer une U.E.R. de droit au sein de cette université, U.E.R. dont les locaux seront à Malakoff. Le nombre des premières inscriptions s'élève déjà à plusieurs centaines. Les transferts ne peuvent être examinés qu'après les examens; leur nombre est donc encore inconnu. D'ores et déjà, on peut estimer qu'il sera élevé.

Le secrétariat d'Etat aux universités transférera les postes, qui sont des postes d'Etat, de l'université Paris X à l'université Paris V. Les enseignants titulaires de ces postes se sont engagés à assurer en tant que de besoin tout ou partie de leur service statutaire à Nanterre.

Le secrétariat d'Etat aux universités ne voit aucun élément nouveau qui justifierait une modification de cette décision. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

SITUATION DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE PARIS

M. le président. La parole est à M. Fanton.

M. André Fanton. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances.

Le 4 octobre, c'est-à-dire avant-hier, les attachés d'administration de la ville de Paris étaient en grève. La raison de cette grève est la suivante: le projet de décret tendant à régler la situation de ces fonctionnaires vise à créer un corps homologue de celui des attachés communaux en cours de préparation, c'est-à-dire un corps de niveau inférieur à celui des attachés d'administration centrale et même à celui des attachés de préfecture.

Or il s'agit de l'application de la loi du 31 décembre 1975, portant réforme du statut de Paris. Ce texte est particulièrement clair sur ce point puisque son article 27 précise que les attachés d'administration de la ville de Paris sont respectivement intégrés à cette date, à grade, échelon et ancienneté équivalents, dans le corps des attachés d'administration centrale du ministère de l'intérieur.

A l'évidence, les dispositions votées par le Parlement ne se retrouvent pas dans le texte du projet de décret qui a été communiqué aux personnels intéressés.

M. Alexandre Bolo. Ce n'est pas la première fois!

M. André Fanton. J'ajoute que lorsque M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, avait défendu le texte portant réforme du statut de la ville de Paris, il avait, à deux reprises au moins, donné des assurances qui avaient rassuré les personnels en question.

En effet, il avait alors précisé: « Le Gouvernement a posé en principe ... que cette opération ne devra léser en rien les intérêts des fonctionnaires visés par la réforme et que leurs droits acquis seront préservés.

« Le Gouvernement... » — et c'est pourquoi ma question s'adresse à M. le Premier ministre — « ... a été sensible, à cet égard, à l'argumentation de la commission concernant... les attachés d'administration. Il acceptera donc l'amendement prévoyant leur intégration pure et simple dans les cadres du ministère de l'intérieur. »

M. Guy Ducoloné. On peut lui faire confiance!

M. André Fanton. Et il avait ajouté: « Les textes réglementaires qui interviendront après le vote de la loi devront répondre aux vœux des différentes catégories de personnel et mettre fin aux appréhensions qui ont pu se manifester ».

Et le lendemain, pour être encore plus précis, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, avait déclaré:

« Les attachés d'administration de la ville de Paris issus du concours national doivent rejoindre le corps des attachés d'administration du ministère de l'intérieur... »

« Le Gouvernement est d'accord pour faire disparaître la notion de surnombre et pour procéder à une intégration pure et simple. »

Et M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, pour marquer l'estime dans laquelle il tenait ce corps, avait ajouté: « Je serai d'ailleurs heureux de voir arriver dans nos services des éléments, qui peut-être seront affectés au ministère même, ... et de les intégrer au niveau ... des attachés d'administration puisque quelques postes sont vacants. En effet, ces fonctionnaires de la ville de Paris sont émérites et leur niveau est égal à celui de leurs homologues des ministères ».

Dès lors, monsieur le Premier ministre, ma question est simple: le décret portant application de la loi du 31 décembre 1975, conformément aux dispositions de l'article 27 de cette loi et aux promesses réitérées de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, aura-t-il pour objectif d'intégrer les attachés d'administration de la ville de Paris dans un corps homologue des attachés d'administration centrale? Il s'agit, je le répète, de respecter les textes, les promesses et de tenir compte de la qualité des personnels en question. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Parfait Jans. Encore une fois, les députés communistes avaient raison à l'époque!

M. André Fanton. Attendez la réponse!

M. Guy Ducoloné. On peut faire confiance à ce gouvernement!

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. M. Ducoloné a annoncé tout à l'heure qu'il faisait pleinement confiance au Gouvernement. Il l'a même fait bruyamment!

Monsieur Fanton, l'esprit de la loi du 31 décembre 1975 était d'assurer à tous les personnels en fonction à la ville de Paris le maintien de leurs droits acquis. Des discussions ont eu lieu pour la mise au point des décrets d'application de manière que ces droits acquis soient pleinement préservés.

Dans l'ensemble, aucune objection importante n'a été soulevée à propos des projets de décrets concernant l'ensemble des personnels. La concertation a donc eu pleinement lieu et les textes répondent aux préoccupations des différents personnels, à l'exception des attachés d'administration.

Pour les attachés d'administration, comme pour l'ensemble des personnels, il est prévu une intégration au ministère de l'intérieur et un redetachement, à grade égal et dans les mêmes fonctions, à la ville de Paris. Le problème est donc simple: il s'agit de savoir si cette intégration et cette réaffectation entraînent, pour la suite de leur carrière, les mêmes droits que ceux qui existent à l'heure actuelle ou si le fait d'être intégré au ministère de l'intérieur modifie les droits futurs.

Les attachés d'administration, contrairement aux autres personnels qui estiment avoir obtenu satisfaction, pensent que certains problèmes ne sont pas résolus. Ces problèmes en suspens vont être soumis à l'arbitrage de M. le Premier ministre, après une nouvelle concertation avec les représentants des attachés d'administration, et nous rechercherons la meilleure solution possible.

M. André Fanton. La solution est d'appliquer la loi, monsieur le ministre.

PARITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LA GENDARMERIE ET LA POLICE

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont

M. Edouard Frédéric-Dupont. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Pendant trente ans a existé une parité de traitement entre la gendarmerie et la police. Or, récemment, cette parité s'est trouvée soudainement rompue au détriment de la police.

Nous savons tous quels sont, surtout dans les circonstances actuelles, les mérites et les difficultés de la police. Nous connaissons aussi le courage dont elle fait si souvent preuve pour assurer notre sécurité.

Je souhaiterais que le Gouvernement explique comment cette situation fort regrettable a pu se produire et indique les mesures qu'il compte prendre pour y remédier.

M. le président. La parole est à M. le ministre l'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, il existe en effet une parité traditionnelle entre la gendarmerie et la police, et cette parité est tout à fait normale parce que les personnels de l'une et de l'autre ont les mêmes obligations, les mêmes devoirs et les mêmes servitudes.

Fin juin, début juillet, le Premier ministre de l'époque, ainsi que je le lui avais demandé, a arbitré cet alignement entre la police et la gendarmerie.

Son arbitrage a porté sur deux points. En ce qui concerne les gradés et gardiens de la police en tenue et les C. R. S., l'alignement sur la gendarmerie a été complet, et, dans le budget de 1977 qui vous sera soumis et que vous serez appelé à voter, il est intégré dans les chiffres budgétaires, étalé sur deux années.

Le deuxième problème qui se posait concernait la police en civil.

En juillet, le Premier ministre a estimé que l'arbitrage, sur ce point, devait être provisoire, comporter des mesures indemnitaires, mais non pas encore l'alignement complet sur le plan statutaire et sur le plan indiciaire, en raison de la complexité des problèmes à résoudre.

En conséquence, M. Raymond Barre vient de décider la création d'une commission qui sera présidée par M. Racine, conseiller d'Etat, et qui examinera dans quelles conditions sera mise au point la réforme indiciaire et statutaire destinée à assurer l'égalité de traitement entre la police en civil et en tenue, d'une part, et la gendarmerie, d'autre part.

En effet, ces réformes de structure auront pour objet non seulement d'assurer cet alignement, mais également de grouper en un corps unique de commandement les différents commandements qui existent actuellement, ainsi que de procéder à une étude de la régionalisation de la police.

JUGEMENT PLUS RAPIDE DE CERTAINS CRIMES

M. le président. La parole est à M. Boudet.

M. Roland Boudet. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de la justice.

Les rapt d'enfants, les enlèvements, les prises d'otages suscitent une vive indignation et une psychose d'insécurité dans notre pays. Aussi les Français ne comprennent-ils pas pourquoi ces crimes particulièrement odieux sont souvent jugés si lentement.

Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre d'Etat, que de telles affaires soient instruites certes complètement mais en priorité afin d'être jugées plus rapidement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, dans les domaines où la criminalité revêt des formes particulièrement intolérables, qu'il s'agisse de prises d'otages ou de rapt d'enfants, il s'impose en effet que les auteurs des faits soient déferés très rapidement devant les juridictions de jugement.

La rapidité et la certitude de la peine restituant à la justice pénale sa force d'intimidation et son rôle d'exemplarité, des instructions très strictes ont été données aux parquets : d'abord, les affaires criminelles les plus graves, celles que vous évoquez, sont confiées à des magistrats qui sont déchargés d'autres tâches ;

elles sont soumises par priorité aux chambres d'accusation et aux cours d'assises, et elles font l'objet de réquisitions très fermes de la part du ministère public.

Dans le même esprit, la loi du 6 août 1975, qui est entrée en application le 1^{er} janvier 1976, a donné au juge d'instruction la possibilité de se transporter sur tout le territoire national, afin d'éviter le recours aux commissions rogatoires qui sont très souvent, vous le savez, une cause de retard dans le déroulement des procédures.

La même loi a donné au président de la chambre criminelle de la Cour de cassation de nouveaux pouvoirs, afin de limiter les pourvois dilatoires.

Des résultats très positifs ont été ainsi obtenus. L'expérience démontre, monsieur le député, que ces mesures, qui sont mises en œuvre avec un souci constant de garantir les droits fondamentaux de la défense, sont parfaitement compatibles avec un exercice serein de la justice.

INDEMNISATION DES ÉLEVEURS DE LA CHARENTE

M. le président. La parole est à M. Hardy.

M. Francis Hardy. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

La carte publiée le 25 août dernier, fixant par région le taux de l'indemnisation accordée par le Gouvernement aux agriculteurs victimes de la sécheresse, classait l'ensemble des départements de la région Poitou-Charentes, donc la Charente, en zone 1 et attribuait à cette région, à titre d'à-valoir, une prime de 200 francs par unité de gros bétail.

L'ensemble des éleveurs charentais était donc en droit d'attendre la perception d'un minimum de 200 francs par tête de bétail à titre d'acompte.

Or, le 22 septembre, la publication d'une nouvelle carte nous apprenait que le département de la Charente était le seul des départements de la région Poitou-Charentes et des départements limitrophes dont la subvention n'était pas portée à un taux plus élevé pour lui permettre de moduler sur le plan départemental l'aide ainsi apportée par le Gouvernement aux éleveurs. La Charente est même le seul département de France pour lequel la prime à l'U. G. B. n'a pas été augmentée.

De plus, il faut remarquer que, dans la première carte du 25 août, la Charente était classée en zone 1 et que, dans la deuxième carte, qui fait apparaître dix-huit taux d'indemnisation, la Charente se trouve maintenant en douzième position.

Les agriculteurs charentais ne comprennent pas la discrimination qui les frappe d'autant plus qu'une grande partie du département est une zone importante d'élevage et jouxte la Haute-Vienne et la Vienne, départements auxquels sont attribués respectivement, maintenant, des primes d'un montant de 230 et de 250 francs, alors que le 25 août la Haute-Vienne, par exemple, était en zone 2 et que la Charente était en zone 1.

Cette situation est d'autant plus ressentie par les agriculteurs charentais que ceux-ci ont été sinistrés trois années consécutives, qu'en 1975 le département de la Charente figurait parmi les quatre départements les plus sinistrés de France et qu'au titre des calamités survenues en 1975 les agriculteurs charentais n'ont pas perçu les indemnités qui leur avaient été promises.

Monsieur le ministre, quels critères ont été retenus pour déterminer le montant de l'indemnisation des éleveurs du département de la Charente victimes de la sécheresse de l'été dernier et comment entendez-vous réparer l'injustice dont sont victimes les agriculteurs charentais ?

Il ne peut s'agir que d'une erreur puisque, d'après les critères de répartition connus, et que vous nous avez adressés, le taux retenu pour la Charente par rapport aux autres départements de la région ne se justifie pas.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je dirai très amicalement à M. Hardy que je ne le suivrai pas dans la querelle qu'il paraît engager en comparant les primes accordées à tel ou tel département, car ce n'est pas seulement M. Hardy que nous verrions se dresser dans cet hémicycle si d'aventure je voulais jouer ce jeu avec lui, mais autant de parlementaires qu'il en siège sur ces bancs.

Le 25 août, nous avons fixé forfaitairement une indemnité par région de programme, si bien que certains départements se sont trouvés avantagés — tel a été le cas de la Charente — et d'autres désavantagés, qui ont bénéficié par la suite d'une action de rattrapage lorsque nous avons pu mettre en œuvre les critères d'intensité de sécheresse et de richesse relative des départements auxquels vous avez fait allusion, critères que j'ai eu l'occasion de vous communiquer.

En outre, il ne faut pas tenir pour négligeable l'enveloppe destinée aux productions végétales, laquelle a permis de majorer le chiffre de 200 francs résultant des décisions du 25 août et qui n'a d'ailleurs qu'une valeur moyenne indicative pour le département de la Charente.

S'agissant des indemnités de 1975, l'article 676 du code rural s'appliquera pour la Charente. Nous avons été obligés de vérifier de façon rigoureuse les demandes qui nous sont parvenues car elles excédaient de beaucoup ce à quoi nous nous attendions ; mais les paiements interviendront rapidement et la Charente en aura une large part.

M. Hardy me permettra d'ajouter que la Charente est l'un des départements auxquels le ministre de l'agriculture et son secrétaire d'Etat pensent le plus ces temps-ci.

La semaine dernière, à La Haye, j'ai entretenu mes collègues ministres de l'agriculture du problème du cognac, dont on débat outre-Atlantique en ce moment même et dont s'était occupé avec beaucoup d'ardeur et de conviction M. le Premier ministre, alors ministre du commerce extérieur.

Hier encore, à Luxembourg, a été évoquée la possibilité d'une distillation préventive destinée à faire face aux effets d'un ventilage prodigieux que nous risquons de connaître en Charente à la suite d'une politique laxiste dont, comme le disait l'Écriture, « on a les conséquences ». (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

GRÈVE DANS LES SERVICES PUBLICS

M. le président. La parole est à M. Bonhomme.

M. Jean Bonhomme. Monsieur le Premier ministre, demain, doit avoir lieu en France une grève des services publics qui a pour objet, si j'ai bien compris, de protester contre des décisions dont le Parlement n'a pas encore discuté et qu'il est seul habilité, par le peuple français, à prendre.

Les grèves habituelles comportent un risque pour ceux qui s'y livrent, mais celle-ci n'en comporte pas pour des agents qui sont protégés par le statut de la fonction publique et aussi garantis contre la perte éventuelle de leur emploi.

En paralysant les moyens de transport et la distribution de l'énergie, cette grève aura d'ailleurs des conséquences fâcheuses sur l'économie nationale et appauvrira l'ensemble des Français. (Exclamations sur les bancs de l'opposition.)

Sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche. Le droit de grève est inscrit dans la Constitution !

M. Jean Bonhomme. Je passe sous silence le sort des enfants allant à l'école, dont les parents qui travaillent devront assurer la garde. En effet — et c'est pourquoi je cite cet exemple — la fédération nationale de l'enseignement, en un autre temps, s'était émue de ce problème lorsque, à l'occasion de l'élection présidentielle, une demi-journée de congé avait été accordée aux élèves. (Rires et applaudissements sur les bancs de la majorité.)

On peut s'interroger sur la légalité de l'utilisation qui est faite des biens et des services appartenant à la collectivité nationale à des fins de revendications catégorielles ou, pis encore, de revendications politiques.

Ne pensez-vous pas, monsieur le Premier ministre, qu'il serait nécessaire, afin de limiter de tels excès, d'envisager une réglementation plus stricte du droit de grève dans les services publics (Protestations sur les bancs de l'opposition. — Applaudissements sur divers bancs de la majorité) comparable à celle qui avait été élaborée en 1954 par le gouvernement de la IV^e République ou, pour prendre un exemple plus récent, à celle qui est envisagée, voire déjà prise, par le gouvernement socialiste de Grande-Bretagne ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique.

M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le principe du droit de grève a été affirmé dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 (Exclamations sur les bancs de l'opposition) et repris dans celui de la Constitution du 4 octobre 1958. Ce préambule dispose que « le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent. »

S'agissant de la fonction publique, des dispositions législatives ont été prises, visant des catégories de fonctionnaires qui, dans leur ensemble, ne peuvent pas disposer du droit de grève, ceux de la police, de l'administration pénitentiaire et du contrôle du trafic aérien.

M. André-Georges Voisin. Et E. D. F. ?

M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat. Je parle de la fonction publique.

En outre, la loi du 31 juillet 1963 a défini les principes de l'application du droit de grève dans la fonction publique.

Le premier principe, c'est l'obligation d'un dépôt de préavis de grève par les organisations syndicales, cinq jours francs avant le déclenchement de cette grève. Ce préavis doit en préciser l'heure, le lieu, la nature et la durée, ce qui rend impossibles les grèves surprises dans la fonction publique.

Deuxièmement, les grèves sauvages et les grèves tournantes y sont totalement interdites.

Troisièmement, a été posée la règle de la retenue des rémunérations, et même si la grève dure moins d'une journée une retenue de rémunération d'une journée entière est opérée.

M. Alexandre Bolo. Cette règle n'est jamais appliquée !

M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat. Hormis ces dispositions législatives, d'autres dispositions, purement administratives et d'abord jurisprudentielles, sont appliquées.

Depuis trois quarts de siècle au moins, la jurisprudence a posé le principe de la continuité du fonctionnement des services publics.

M. André-Georges Voisin. Et E. D. F. ?

M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat. Ce principe trouve notamment son expression dans la circulaire du 14 mars 1956 signée par le président du conseil de l'époque.

Ce texte prévoit en particulier l'interdiction du droit de grève pour certains fonctionnaires d'autorité ou de responsabilité et pour certains fonctionnaires d'exécution liés soit à la sécurité, soit à l'ordre public. Il convient, pour l'application de cette circulaire, que chaque administration, chaque ministère établisse une liste des agents concernés ; cette liste est permanente. A chaque mouvement de grève, les fonctionnaires en cause se voient rappeler l'obligation de ne pas faire grève, compte tenu de l'importance de leurs fonctions.

En outre, cette circulaire rappelle — et, à chaque mouvement de grève, une circulaire nouvelle du Premier ministre renouvelle ce rappel — que la liberté du travail doit être respectée dans l'ensemble des services publics.

M. André-Georges Voisin. Et E. D. F. ?

M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat. Ces dispositions ont pour objet de concilier le droit de grève tel qu'il a été posé dans nos constitutions et la liberté du travail, ainsi que d'établir une conciliation — la plus importante possible — entre le droit de grève et la continuité du fonctionnement du service public.

Cette continuité est indispensable, et l'Etat a obligation de l'assurer, d'autant que la grève du service public touche très largement les usagers alors qu'il n'en est pas de même lorsqu'une grève survient dans le secteur privé. C'est pourquoi, en dernier ressort, l'opinion publique appréciera. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

— 3 —

POLITIQUE GÉNÉRALE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur sa politique générale. La parole est à M. Chinaud.

M. Roger Chinaud. Mesdames, messieurs, tout le monde a écrit ou dit, au sujet de la lutte contre l'inflation, qu'il fallait, pour réussir à la dominer, faire une large place à la psychologie. Ce n'est pas douteux.

Mais peut-il vraiment y avoir science de l'âme sans souci de vérité, d'une part, sans logique du raisonnement, d'autre part, et j'ajouterais : sans appel à des vertus comme l'effort et la responsabilité, seules à même de mobiliser en profondeur une opinion soumise à la cacophonie excessive et généreusement répandue des égoïsmes exacerbés ?

Il est évident que non.

Aussi, hier après-midi, avons-nous cheminé en vous écoutant, monsieur le Premier ministre, à la recherche de la vérité sans excès mais sans faiblesse, frappés par la clarté, la sérénité et la résolution qui semblent bien être la marque de ce nouveau gouvernement.

Bien sûr, nous avons été invités, de ce côté (L'orateur désigne les bancs des socialistes et des radicaux de gauche) à autre chose par quelqu'un qui a envie d'exercer des responsabilités, ce qui, d'ailleurs, n'a rien de choquant en soi. Non, ce qui est original et choquant, c'est de n'utiliser comme méthode de conquête du pouvoir que le persiflage, fût-il vivant, rapide et de qualité dans la forme (*Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.* — *Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.*), sur un passé qui était censé être le vôtre, monsieur le Premier ministre. Je dirai à M. Mitterrand que c'est un comble de la part de quelqu'un dont le passé d'homme de gouvernement fut à ce point original et divers, même dans des matières comme celle de l'inflation dont nous discutons aujourd'hui.

Faut-il, monsieur Mitterrand, vous aider à ressortir de votre mémoire des chiffres qui y sont enfouis et bien cachés ? Je n'en citerai que trois. En 1947, première année où vous exercez des activités ministérielles : coût de la vie, plus 50 p. 100 ; salaires, plus 20 p. 100. En 1951, dernière année de vos fonctions ministérielles : coût de la vie, plus 30 p. 100.

Alors, mon cher collègue, permettez que je vous appelle « monsieur le procureur » sans aller plus avant dans votre passé, c'est-à-dire dans l'irréversible, et ayez pour la majorité un peu moins d'agressivité en même temps qu'un plus grand souci de la vérité en ce qui concerne le présent. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.* — *Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Car enfin, pourquoi ignorer la poussée inflationniste de 1962 avec le retour de nos compatriotes d'Algérie ? Pourquoi feindre d'ignorer les conséquences de la crise pétrolière de 1973 et la hausse généralisée des matières premières ? Pourquoi refuser de prendre en considération le dérèglement monétaire ? Pourquoi taire la tentative de mobilisation des chefs d'Etat des pays les plus riches à l'initiative de la France, notamment pour éviter le pire ?

Pourquoi donc nier l'utilité des plans successifs afin de répondre à des événements par nature imprévisibles, auxquels il faut bien faire face quand ils se produisent ? Pourquoi, monsieur Mitterrand, celer la vérité sur le rôle des rémunérations en comparant, dans votre discours d'hier, les salaires horaires de différents pays à un instant donné mais en feignant d'ignorer que c'est l'évolution du taux des salaires qui a une influence sur l'inflation ? (*Murmures sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Pourquoi, avec votre tuteur, M. Marchais, crier sur ce plan en disant qu'il brime les plus défavorisés alors que vous savez que sur les dix-huit millions de foyers fiscaux, trois millions seulement sont appelés à participer à cet effort ?

Pourquoi, en vérité, sinon parce que vous ne pouvez même plus vous appuyer sur votre absence de programme peu commun que vous ne citez plus que tristement, du bout des lèvres ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.* — *Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.*) Pourquoi, sinon parce que vous prenez vos compatriotes pour des aigris, comme la plupart de vos amis, ou pour des naïfs ?

M. Henri Deschamps. Il ne décolle pas !

M. Roger Chinaud. Seulement, monsieur Mitterrand, il est grave pour quelqu'un qui se veut responsable de ne pas croire à la force de la vérité des faits. Il est finalement terrible de se complaire dans la critique exclusive et de ne pas formuler enfin, car nous les avons attendues hier, d'autres propositions concrètes pour améliorer cette lutte contre l'inflation. Monsieur Mitterrand, manqueriez-vous d'idées ? (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Philippe Madrelle. Cela ne fait pas recette !

M. Roger Chinaud. En vérité, mes chers collègues, rien de ce qui est entrepris n'est dissociable de la transformation engagée depuis deux ans par le Président de la République. Aux raisons d'ordre économique s'ajoutent les raisons d'ordre politique.

La France est un des rares pays à pouvoir considérer que la maîtrise de son évolution s'est accrue, non seulement parce que cette évolution est conduite, mais parce que la conscience de sa nécessité se répand de plus en plus.

Trois remarques, à mon avis, s'imposent sur ce point.

En premier lieu, on voudrait habituer les Français à adopter une vision clinique, quasi pathologique de leurs différences.

Le dissensus serait à ce point inquiétant que les positions seraient indestructibles et définitives. Tout dément cela : la connaissance des pays partenaires, la connaissance de notre société et de ses traditions — plus unanimiste d'ailleurs qu'on ne le dit — et surtout la soif d'égalité que traduisent les évolutions de notre sociologie depuis l'après-guerre.

Bien plus, les Français de tous les horizons se persuadent que la solidarité leur apportera plus que les tentations primitives de l'affrontement.

M. Henri Deschamps. Vieille chanson !

M. Roger Chinaud. L'évolution qui est conduite vers une société consensuelle conforte les aspirations de justice et rencontre la réflexion sincère de nos compatriotes. Les différences existent ; elles sont corrigées ; elles ne doivent pas être mystifiées.

Autre remarque : les contraintes qui ralentissent nos efforts, sont les mêmes pour tous. D'ordre mondial, ces contraintes propres aux échanges internationaux et aux pulsions des autres nations, personne ne peut feindre d'y échapper ou de s'y soustraire.

Livrer des analyses purement théoriques puis souffler dans une corne d'abondance est une des formes actuelles de la mystification, et qui n'y serait sensible ? Qui ne préférerait cela ?

Enfin, la prospérité — il convient de le dire, surtout aux générations qui n'en ont pas l'expérience — est une idée fragile, périssable, jamais acquise.

M. Henri Deschamps. Passagère !

M. Roger Chinaud. La prospérité naît de la conjonction des faits et du savoir des hommes : elle est le plus souvent une impression relative de bien-être qui s'accommode mal des fluctuations inhérentes à la conjoncture.

M. Alain Bonnet. Vous parlez du plan ?

M. Roger Chinaud. Quelle prescience nous aurait préservés de la crise, sinon l'isolement ?

Nos sociétés progressent, mais elles sont tiraillées entre le langage de l'effort possible et le langage des promesses abusives. Le mal des démocraties est une dramatisation du discours ; à cela, malheureusement, nous sommes de plus en plus sensibles.

La raison n'en est pas inconnue. L'usure, d'ailleurs, ne laisse pas intacte l'opposition.

Le socialisme, un peu partout en Europe, évolue vers des formes extrêmes qui le rendent suspect aux yeux des électeurs qui s'en éloignent. Que voulez-vous, on ne fréquente pas impunément les extrêmes sans adopter un certain mimétisme ! (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

L'Humanité, au lendemain des élections suédoises, tirait la leçon à sa manière : vitupérant les aspirations de liberté des électeurs suédois, les communistes français se félicitent en secret que M. Palme récolte « les fruits amers d'une gestion trop loyale de la société capitaliste ».

Qui, mieux qu'un parlementaire, est sensible au fait que les problèmes quotidiens des Français doivent trouver leur solution en se soumettant aux grandes exigences de l'Etat ? Le Gouvernement est convaincant parce qu'il pratique un langage national et non partisan, parce qu'il a la vertu de la pédagogie et non le besoin de la menace, parce qu'il a su dégager enfin les priorités qu'il faut atteindre parmi la multitude des ambitions.

La liberté collective n'est rien si elle n'est pas vécue au niveau individuel par la conscience de la responsabilité.

M. Alain Bonnet. Des mots !

M. Roger Chinaud. La collectivisation est la forme la plus trompeuse de la liberté. Face à quoi notre projet est effectivement plus difficile puisqu'il n'est rien s'il n'est pas vécu par les hommes, organisé par eux et porté au succès par chacun d'entre eux.

Monsieur le Premier ministre, je n'entrerai pas aujourd'hui — tel n'est d'ailleurs pas l'objet de ce débat — dans les détails de votre plan de lutte contre l'inflation ; nous y reviendrons la semaine prochaine.

Il s'agit aujourd'hui — certains sur ces bancs font semblant de l'oublier — de politique générale. Aussi, au nom des républicains indépendants, vous ferai-je part de notre sentiment sur les relations entre l'exécutif et le Parlement et vous préciserai-je notre position, spécialement dans un domaine très actuel, celui de la politique agricole.

Vous avez vous-même rappelé hier, monsieur le Premier ministre, le rôle du Parlement, tant sur le plan du contrôle de l'action gouvernementale que sur celui de l'initiative des lois. Nous vous ferons une demande : faites travailler le Parlement ; associez-le davantage à vos projets ; réservez une place à ses propositions.

Puissiez-vous vous comporter avec lui comme chacun souhaite que l'on se comporte à son égard : un minimum de considération, certes, mais aussi respect de son existence, de sa volonté de coopération et, de plus, nécessité de sa complète information. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Le Parlement, comme toutes les assemblées élues, est le meilleur garant du respect des libertés, mais aussi le plus sûr rouage d'explication et d'information. Je regrette, d'ailleurs, qu'ici même certains préfèrent l'agitation de la rue au travail législatif. (Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. — Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Le rôle des parlementaires n'est pas de venir renforcer la cohorte des agitateurs professionnels : le rôle des parlementaires responsables n'est pas de déclencher des actions contraires aux intérêts de la France. Or tout le monde sait — mais peu veulent le dire ou l'écrire — que la simple annonce des grèves de demain a eu une influence négative sur le franc.

Enfin, comme le rappelait très justement M. Bonhomme tout à l'heure, le rôle des responsables politiques ne peut consister à faire déclencher des grèves au sein des services publics, c'est-à-dire là où il n'y a pas de problème de chômage, détournant ainsi à des fins partisans des moyens qui appartiennent à la nation tout entière. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Cela, monsieur le Premier ministre, n'est pas tolérable.

Les rapports entre l'exécutif et nous doivent tout à la fois se développer et être corrigés.

Se développer d'abord. Réflexion et élaboration doivent être collectives et multiples, ce qui ne doit pas empêcher — et cela vous appartient — que le choix et l'exécution soient clairs et fermes.

Associez votre majorité à l'élaboration, nous le souhaitons, car nous en avons un peu assez de cette agitation désincarnée de notre administration atteinte d'un perfectionnisme d'autant plus excessif qu'il apparaît souvent comme un simple correctif tardif aux décisions parfois irréalistes prises par elle. Cela est d'ailleurs générateur, pour le Parlement et pour les Français, d'une sorte de prurit législatif, cause d'instabilité législative.

Ce n'est pas parce que l'on rédige beaucoup de textes que l'on est mieux protégé et guidé. Puissiez-vous contribuer à mettre fin à cet excès !

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Roger Chinaud. Nous supportons de plus en plus mal la relative désinvolture de fonctionnaires d'autorité fermés à toute discussion et parfois sourds à la voix du simple bon sens.

Il ne suffit pas, monsieur le Premier ministre, du déplacement en province, souvent en milieu de semaine et alors que le Parlement siège, de tel ou tel secrétaire d'Etat pour créer un climat de concertation. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Monsieur le Premier ministre, nous attendons beaucoup de vous dans ce domaine. Nous sommes désireux de vous aider mais, en retour, aidez votre majorité, notamment ses parlementaires, à se mobiliser.

Je voudrais maintenant évoquer devant vous la politique agricole. L'actualité nous y pousse et elle a suscité dans notre groupe deux réflexions : l'une, conduite par M. Fernand Jeart, a trait à la solidarité ; l'autre, animée par M. Alain Mayoud et par notre regretté collègue Jean-Claude Simon, concerne l'évolution de notre agriculture.

La solidarité d'abord. Il est évident qu'elle doit s'exercer à l'égard d'une catégorie sociale frappée par un phénomène naturel, mais nous pensons que toute activité économique doit laisser une part de risque à la charge de l'entrepreneur.

A l'inverse des salariés, dont les revenus sont dans une certaine mesure indépendants des résultats de l'entreprise qui les emploie, la rémunération des agriculteurs est directement conditionnée par le volume de la production et par les prix agricoles.

Il est donc légitime que la solidarité nationale s'exerce à leur profit, car les agriculteurs participent très largement à l'équilibre économique et social de notre pays. L'agriculture nous assure une indépendance alimentaire, élément de l'indépendance nationale ; elle contribue largement à nos exportations et permet de maintenir l'agrément de notre cadre de vie.

C'est pourquoi un effort supplémentaire doit être consenti face à cette calamité imprévisible que fut la sécheresse, tout comme un effort particulier a été fait par votre prédécesseur pour les travailleurs privés d'emploi avec l'indemnisation du chômage total ou partiel.

Permettez-moi d'exprimer l'espoir que cet effort en faveur de l'agriculture sera plus justement et plus correctement réparti et que l'on évitera les excès dénoncés ici même lors du précédent effort.

Les agriculteurs seront sensibles à l'équité de la répartition de l'aide. Comme ce sont des gens sages — notamment les plus importants d'entre eux, je veux parler des dirigeants de leurs organisations professionnelles — ils doivent renoncer à demander la couverture intégrale du risque inhérent à l'exercice d'une profession, car cela nous engagerait peu à peu, si nous n'y prenions garde, dans la voie d'une étatisation, d'une fonctionnarisation dont les bénéficiaires apparents devraient être les premiers à se méfier.

Sur le plan de l'évolution, on peut distinguer trois types d'agriculture : l'agriculture industrielle, l'agriculture moyenne et une petite agriculture avec des exploitations de faible superficie ou situées dans des zones défavorisées.

C'est pourquoi le groupe des républicains indépendants vous demandera que les aides de l'Etat soient plus sélectives et qu'elles soient attribuées en fonction de ce classement. Il faut s'orienter vers une plus grande personnalisation des aides, accorder une aide accrue aux jeunes exploitants, encourager l'agriculture de montagne — en raison de son caractère indispensable sur le plan de l'écologie — ainsi que la création d'un label de qualité, permettre, enfin, à l'agriculture industrielle de mieux organiser ses circuits commerciaux.

Il est possible de développer l'industrie agro-alimentaire. Nous avons des produits de base de très bonne qualité ; notre sol est suffisamment divers et riche et nos agriculteurs sont des hommes de qualité.

L'agriculture est exportatrice, mais il faut, sans aucun doute, faire évoluer nos productions de telle sorte qu'elles puissent être plus facilement exportées. Puissiez-vous, monsieur le Premier ministre, dans ce domaine de l'aide à l'exportation auquel vous êtes par nature si sensible, apporter plus de dynamisme à nos services diplomatiques en leur affectant quelques conseillers agricoles qui sauraient ce que cette expression signifie.

Enfin, nous sommes de ceux qui souhaitent voir éviter le suréquipement des exploitations, lequel coûte d'ailleurs très cher aux agriculteurs, en favorisant, par exemple, la création et le développement des coopératives d'utilisation de matériels agricoles.

Il n'est pas normal de pousser les agriculteurs à surinvestir dans des bâtiments d'exploitation, d'élevage notamment. Encouragés par certains techniciens et même par des fonctionnaires, ils investissent des sommes dont l'importance est sans commune mesure avec l'augmentation de rentabilité attendue et les jeunes agriculteurs ne peuvent supporter une telle charge.

Ce sont là quelques réflexions.

Certes, monsieur le Premier ministre, vous avez évoqué dans votre intervention d'hier bien d'autres sujets fondamentaux. Naturellement, je ne les reprendrai pas tous.

Je dirai seulement que ce que vous avez énoncé sur les conditions de la sécurité des Français, nous le désirons. Ce que vous avez rappelé sur la nécessité de prendre nous-mêmes les décisions qui assurent notre destin, nous l'approuvons. Ce que vous avez confirmé, à savoir que l'Europe fait partie de notre projet fondamental, nous l'attendions. Voici, enfin, qu'apparaît la possibilité de voir s'incarner un grand dessein évoqué pour les années 80 par le général de Gaulle lui-même, celui de l'Europe confédérale.

Vous avez maintenu l'orientation de notre politique de défense ; nous y comptons, et vous trouverez les républicains indépendants vigilants en ce domaine.

Je rappellerai simplement aujourd'hui que le seuil de crédibilité des armes nucléaires est à la fois qualitatif et quantitatif et que tout retard financier apporté à la recherche, à l'étude et à la mise au point de l'armement le plus moderne est des plus dommageables : il ne doit pas être accepté.

Enfin, monsieur le Premier ministre, en évoquant le rôle de la France à l'égard des pays en voie de développement et en rappelant les initiatives du Président de la République en ce

domaine, vous avez rencontré chez nous une compréhension qui animera notre volonté. En effet, au rendez-vous de l'histoire du monde, d'un monde tendu, énévéré, désorienté parfois, entraîné aussi à la violence, notre patrie est celle dont le message de création et d'humanisme est attendu.

Il n'y a pas seulement pour les dirigeants de notre pays une mission contingente et immédiate à remplir. Il nous appartient, avec la chaleur de notre tempérament et éclairés par notre esprit, d'offrir à l'humanité une certaine image de la France et du monde, une certaine image de la France pour elle-même, c'est-à-dire pour les Français aussi.

Riche de son histoire, même de la plus récente, vous ne devez pas craindre d'assumer la continuité. Personne, chez les républicains indépendants, ne sera tenté de renier ce qui a été fait, notamment par votre prédécesseur à qui d'ailleurs, au nom de mon groupe, je souhaite très amicalement un prochain retour parmi nous. (*Applaudissements sur quelques bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

Nous l'avons soutenu; nous vous aiderons, monsieur le Premier ministre, davantage s'il le faut.

Nous sommes de plus, par nature, ouverts aux idées des autres et prêts à accepter ce qui peut être apporté par d'autres. Ce qui compte pour nous, c'est toujours l'avenir. Celui-ci ne peut être abordé ni avec excès de souvenirs ni avec complexes. Il exige que personne ne soit tenté de se replier sur lui-même, ni sur ses particularismes, ni même sur ses ambitions.

Ce qui nous paraît nécessaire pour la France, vous l'avez bien signalé, monsieur le Premier ministre, c'est que l'autorité de l'Etat et de son gouvernement ne puisse être mise en doute. Or cette autorité peut être minée ou par les faiblesses ou les passions excessives des hommes ou par l'impression trop souvent ressentie de la priorité donnée aux représentants — qui se désignent souvent eux-mêmes — des catégories et des égoïsmes exacerbés, plutôt qu'à la représentation nationale.

La concertation est pour nous une nécessité. Mais elle ne peut être bénéfique que si, en face de vous, vous avez — et ce n'est pas toujours le cas — des responsables et non des agités. En outre, elle ne peut être bénéfique que si, clairement, au moment des décisions devant le Parlement, c'est-à-dire devant l'opinion, les « oui » de l'Etat sont annoncés et si ses « non » sont fermes. La concertation, à notre avis, a besoin de se refaire une jeunesse. Elle doit d'abord être une écoute. C'est ce que vous avez fait, avec patience. Elle doit ensuite, avec nous, publiquement, aborder le fond des évolutions souhaitées ou des revendications énoncées, et ne pas tomber dans le travers que nous avons vu récemment et qui consistait, un peu trop sans doute, à se contenter d'amuser le tapis.

Quoi qu'il en soit, dans ce domaine comme d'une manière générale, nous avons besoin de sentir la résolution et non le doute ou l'incohérence.

Nous serons, avec vous, monsieur le Premier ministre, résolus. La fermeté, vous l'avez dit, est sans doute l'arme psychologique la meilleure. Ce n'est certes pas la tentation de l'agitation qui permet de « faire face ».

Aussi, je vous citerai cet extrait...

M. Pierre Juquin. De Platon !

M. Roger Chinaud. ... d'un éditorial paru la semaine dernière : « Si le Gouvernement semble hésitant, je dois revendiquer pour ne pas être dupe, car il cédera à d'autres. Si je le sens résolu, je puis m'incliner : je ne serai pas dupe puisqu'il résistera. »

Avec vous, nous serons fermes et nous sommes sûrs de ne pas être dupés.

A la fin d'un débat ou d'une intervention, on cherche à rappeler l'essentiel. Pour nous, l'essentiel se résume en trois mots, trois objectifs qui doivent entraîner un état d'esprit correspondant.

D'abord, les institutions dont la défense exigera la fermeté de la part de la majorité. Ensuite, l'inflation contre laquelle il faudra lutter, ce qui exige notre unité. Enfin, l'évolution vers plus d'équité et de justice qui nécessitera un surcroît de volonté.

Nous savons, monsieur le Premier ministre, que nous partageons avec vous ces préoccupations essentielles. Vous pouvez compter sans réserve et sans détour sur notre actif et vigilant soutien. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Marchais.

M. Georges Marchais. Monsieur le Premier ministre, vous nous avez fait part hier de la considération que vous portiez aux élus du peuple français et de l'importance que vous attachiez à l'action du Parlement. Mais les conditions dans lesquelles ce débat s'est engagé et va se conclure démentent malheureusement votre profession de foi.

En effet, c'est après avoir été élaboré sous la direction du Président de la République, et en comité restreint, puis soumis au conseil des ministres et adopté par lui dans l'heure qui a suivi, enfin après avoir été rendu public et avoir reçu un commencement d'application que le plan qui porte votre nom fait l'objet d'un examen de la part de notre assemblée.

Curieuse considération pour les élus, qui illustre bien d'ailleurs la volonté manifestée par M. Giscard d'Estaing et par vous-même de mettre en cause le rôle des divers représentants du peuple français, assemblées élues, partis politiques ou organisations syndicales et sociales !

Mieux encore ou pire, cette discussion tardive ne se conclura pas par un vote.

Votre politique et votre plan auraient certes trouvé ici, je n'en doute pas, le soutien des élus de la majorité.

M. Jean Brocard. C'est vrai !

M. Georges Marchais. Mais vous avez sans doute voulu leur permettre de continuer, à l'extérieur de cette enceinte, à se répandre en récriminations sonores et à étaler leurs états d'âme sans avoir à se charger ouvertement d'une politique décidément bien lourde à porter. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Car, monsieur le Premier ministre, si la confiance de la majorité de droite vous est acquise, il n'en est pas de même de la confiance du pays !

M. Robert Wagner. Affirmation gratuite !

M. Georges Marchais. Je veux à ce propos m'élever d'emblée contre cette tentative d'identifier votre politique ou le sort de votre gouvernement à celui de la France. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Il n'y a, ni ici, ni dans le pays, d'un côté des bons Français qui soutiendraient l'action gouvernementale et, de l'autre, de mauvais Français qui la combattraient. Il n'y a pas, d'un côté, cinquante millions de Français individualistes, aveuglés par des intérêts particuliers, et, d'un autre côté, une poignée de Français patriotes, au premier rang desquels se situeraient les dirigeants du grand patronat ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cette manière de présenter les choses est inacceptable; d'abord parce qu'elle témoigne d'un mépris aristocratique pour le peuple, ensuite parce qu'elle est fautive. Les travailleurs, la masse des Français, ont derrière eux une longue expérience.

Ils en ont vu défiler des plans de stabilisation, de redressement, de refroidissement et de relance !

Ils en ont entendu des promesses !

Mais ils constatent aujourd'hui que la politique appliquée depuis des années a porté des fruits amers qui s'appellent inflation galopante, chômage massif, dévaluation du franc, endettement du pays, déficit du budget et du commerce extérieur.

Comment pourraient-ils ne pas en tirer la leçon et considérer que c'est la politique giscardienne qui a conduit la France à l'échec en échec ? Comment pourraient-ils, au nom de leur attachement à l'intérêt de la nation, ne pas se dresser contre la poursuite et l'aggravation de cette même politique par le même pouvoir, appuyé par la même majorité ? Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Non, on ne peut pas servir la France contre les Français. Ceux qui servent les intérêts de la nation sont ceux qui se dressent aujourd'hui contre la politique giscardienne.

Tout indique que leur nombre est considérable. La journée de demain le vérifiera (*Murmures sur les bancs des républicains indépendants.*) et leur mécontentement, leur indignation et souvent leur colère — n'en doutez pas — puisent leur force dans le sentiment grandissant que trop c'est trop, qu'il n'est plus possible de continuer ainsi, que c'est bien l'intérêt du pays qu'il faut prendre en charge.

Une conviction s'affirme : la conviction que leur devoir, le devoir national, est de dire non. (*Protestations sur plusieurs bancs des républicains indépendants.*)

Tous ces Français et ces Françaises ont raison. En nous plaçant à leurs côtés, nous nous plaçons du véritable côté de la France. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Le nouveau plan giscardien ne peut, en effet, résoudre les problèmes du pays, ni même commencer à les résoudre. Le Président de la République a dit de ce plan qu'il était juste, efficace, nécessaire. Nous affirmons au contraire qu'il est injuste, inefficace et dangereux.

Il est injuste parce qu'il s'attaque avec une rare brutalité aux conditions de vie des travailleurs, en premier lieu des plus défavorisés. (*Protestations sur certains bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Jean Brocard. Ce n'est pas vrai !

M. Georges Marchais. On entend souvent parler de ceux-ci comme s'il s'agissait d'une minorité infime, d'une poignée de « marginaux ».

En vérité, il y a dans ce pays — les statistiques de l'O. C. D. E. le confirment — des millions et des millions de travailleurs, de familles, de personnes âgées qui éprouvent les plus grandes difficultés d'existence, qui sont des pauvres. Neuf millions de salariés gagnent moins de 2500 francs par mois ; et il y en a plusieurs millions à la ville et à la campagne dont le revenu mensuel est bien inférieur.

Et au-delà ne commence pas l'opulence, car de nombreux autres travailleurs et leurs familles connaissent des difficultés croissantes.

Tous ces travailleurs ont reçu — il faut le dire — comme une véritable gifle l'affirmation selon laquelle ils vivraient au-dessus de leurs moyens. Affirmation totalement inexacte.

Il est inexact d'affirmer que le pouvoir d'achat des salaires progresse trop vite et que cette progression constitue la cause première de l'inflation. Nous avons déjà eu l'occasion de démontrer, chiffres à l'appui, qu'en réalité ce pouvoir d'achat a stagné et même régressé depuis 1974. Les familles ouvrières, les ménagères le vérifient quotidiennement.

Or c'est sur ces travailleurs, sur ces familles que va peser lourdement le poids des mesures prises par le Gouvernement.

Si vous parvenez à limiter strictement l'évolution des salaires, — objectif essentiel de votre plan — c'est, selon les syndicats près de 20 milliards qui seront retirés aux travailleurs. Comme les prix continueront à augmenter, beaucoup plus vite que l'indice un indice officiel manipulé, c'est bien une baisse sérieuse de leur pouvoir d'achat qui menace les travailleurs et leurs familles.

Où est la justice sociale, où est la lutte contre les inégalités alors que, dans le même temps, les privilégiés de la fortune seront non seulement épargnés, mais bénéficieront de nouvelles faveurs ?

Le blocage des salaires supérieurs à 24 000 francs par mois ne peut, à cet égard, faire illusion.

Personne ne peut prendre au sérieux la volonté que vous avez affirmée hier de « bousculer les privilèges », quand on constate que le plan en accorde de nouveaux aux grandes sociétés, quand on remarque qu'il ne prévoit ni impôt sur les grosses fortunes, ni impôt sur le capital, ni impôt sur les profits réels, ni sanction à l'égard de la spéculation, ni suppression d'un seul des avantages fiscaux multiples dont bénéficient les géants de la finance et de l'industrie.

Injuste, le plan gouvernemental est du même coup inefficace.

Il ne s'attaque pas aux causes réelles de l'inflation, c'est-à-dire qu'il ne s'attaque pas à la politique systématique de hausse des prix pratiquée par les industriels et les banquiers, et avant tout par les grandes sociétés et par le Gouvernement lui-même ; qu'il ne s'attaque pas au gaspillage des ressources matérielles et humaines du pays résultant de la baisse du rendement des investissements productifs, du développement de productions parasites, de l'abandon d'entreprises et de branches d'activité vitales pour le pays, de l'exportation des capitaux en vue de la course au profit et de la spéculation.

Ce plan est du même coup dangereux pour l'économie, les finances, la monnaie nationale.

Il est dangereux parce qu'en visant à opérer un prélèvement sur le pouvoir d'achat des travailleurs pour le transférer aux grandes sociétés, il ne fait qu'alimenter les causes profondes de l'inflation et les gaspillages qui sont à la source des maux dont souffre le pays.

M. Eugène Claudius-Petit. On peut toujours dire n'importe quoi !

Mme Hélène Constans. C'est bien vrai. N'est-ce pas, monsieur Claudius-Petit ?

M. Georges Marchais. Il est dangereux parce qu'il comporte le grave risque d'un nouveau recul de l'activité économique, et surtout d'un nouveau progrès du chômage.

A ce propos, j'ai relevé que parmi les « rigidités » des structures de la société que vous dénoncez figurent l'insuffisante mobilité des travailleurs et aussi « l'amélioration de la protection » de ceux-ci en cas de chômage.

En somme, dans ce domaine, le seul problème est de permettre au grand patronat de déplacer à sa guise les travailleurs d'une région à l'autre et de disposer partout de ce que l'on appelle un « matelas de chômeurs » susceptible de peser sur les salariés au travail. Le chômage vous intéresse, non pour le combattre, mais pour l'utiliser. Voilà qui a au moins le mérite de la clarté. Soyez certains qu'avec les travailleurs nous ne négligerons rien pour faire échec à ces prétentions exorbitantes et inhumaines. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Ce sera d'autant plus nécessaire qu'à l'évidence le développement de ce que vous appelez les « investissements productifs » ne peut en aucune façon assurer une croissance suffisante et résorber le chômage.

Comment pourrait-on croire, en effet, que les capacités de production peuvent être élargies réellement alors qu'elles ne sont utilisées actuellement qu'à 80 p. 100 de leurs possibilités et que les produits fabriqués vont trouver de moins en moins d'acquéreurs avec la baisse du pouvoir d'achat de la population ?

Dans de telles conditions, les nouveaux cadeaux que le Gouvernement s'approprié à accorder aux grandes sociétés capitalistes ne feront qu'accroître le gâchis déjà gigantesque d'argent et de moyens : ils alimenteront les transferts de production à l'étranger et les fermetures d'usines en France, l'évasion des capitaux et l'accroissement de la spéculation. Ils se traduiront par de nouveaux abandons de secteurs industriels, en particulier en faveur du grand capital américain et Ouest-allemand.

En bref, le nouveau plan de M. Giscard d'Estaing n'est qu'un plan d'austérité pour les travailleurs et de facilité pour les privilégiés. Il vise à rejeter sur ceux qui connaissent déjà les plus grandes difficultés les conséquences de la crise du système actuel. Il ne peut au bout du compte qu'y enfoncer plus encore le pays.

Vous vous demandez, monsieur le Premier ministre, si nous ne craignons pas la réussite de la politique gouvernementale. Cela me rappelle l'histoire de ce chirurgien qui, sortant du bloc opératoire, déclare à la famille : « l'opération a très bien réussi, mais le malade est mort ! » Cette réussite-là, oui, le pays a des raisons de la craindre et de s'y opposer.

Cette analyse, appelée ici brièvement, nous l'avions faite, c'est vrai, dès le remaniement gouvernemental et les déclarations officielles auxquelles il a donné lieu.

M. René Feit. Avant de connaître le plan !

M. Georges Marchais. Vous nous en faites, une fois encore, le reproche, monsieur le Premier ministre. Mais à notre avis, la tâche d'un parti politique — et aussi, du reste, d'un gouvernement — est de prévoir l'événement et non de le suivre. Nous serions de bien piètres responsables politiques si nous nous contentions de constater ce que tout le monde voit déjà.

Naturellement, il faut ensuite que les faits vérifient l'analyse. Permettez-moi de vous dire que vous avez fait la démonstration que nous avions raison. C'est si vrai que nous ne sommes plus les seuls — loin de là — à porter condamnation du plan gouvernemental et à le combattre.

Je veux dire à cet égard que nous ne faisons aucun calcul politique (*Rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Eugène Claudius-Petit. Trop, c'est trop !

M. Georges Marchais. Ce n'est pas de notre côté que se manifestent fébrilité ou inquiétude face aux échéances électorales. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

En engageant l'action, nous avons des objectifs simples et clairs. Nous voulons aider les travailleurs, les familles, le pays, à limiter les conséquences désastreuses de votre politique.

M. Jean Brocard. Mais le pays ne le veut pas ! (*Rires et exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Georges Marchais. Par exemple, nous réclamons la fixation du salaire minimum interprofessionnel de croissance à deux mille francs par mois, la progression du pouvoir d'achat des salaires, traitements et retraites et des revenus réels des travailleurs de la terre, une allocation de vie chère aux familles pour chaque enfant à charge.

Nous réclamons des mesures efficaces contre l'inflation...

Plusieurs députés républicains indépendants. Lesquelles ?

M. Georges Marchais. Attendez !

... un blocage réel, et non fictif des prix industriels à la production, la suppression de la T. V. A. sur les produits de première nécessité, la mise en cause des privilèges fiscaux des trusts, un contrôle parlementaire réel sur les crédits accordés aux grandes entreprises privées et sur les conditions de soumission des marchés de l'Etat, le contrôle des mouvements de capitaux avec l'étranger, l'imposition du capital et des grosses fortunes. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Frédéric Gabriel. Qu'est-ce que cela rapportera ?

M. Georges Marchais. Beaucoup !

Nous réclamons l'arrêt des fermetures d'usines et des licenciements, le contrôle des investissements qui doivent être créateurs d'emplois, une relance des branches industrielles répondant aux besoins du pays, la création des emplois nécessaires dans le secteur public.

Il ne s'agit là, certes, que de mesures limitées. Si le plan gouvernemental s'était orienté en ce sens, il est clair que nous l'aurions approuvé. (*Rires et exclamations sur les bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

L'hypothèse est sans doute absurde ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Il n'en reste pas moins, je tiens à l'affirmer, que les communistes n'ont jamais été les partisans du tout ou rien. Nous l'avons démontré à de nombreuses reprises dans le passé, en approuvant les décisions positives prises en matière de politique étrangère par le général de Gaulle. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Jacques Marette. Vous n'avez pas cessé de voter contre !

M. Georges Marchais. Mais il n'y a rien...

M. Robert-André Vivien. M. Marette vous dit — et il a raison — que vous n'avez pas cessé de voter contre !

M. Georges Marchais. ... il n'y a rien dans la politique du Président de la République et de son gouvernement qui puisse motiver une appréciation positive.

Je vous ai écouté attentivement, monsieur le Premier ministre. Vous avez cru devoir préciser que c'est à ce titre que vous vous adressez à nous. La précision était utile quand on constate la concentration sans précédent des pouvoirs entre les mains du Président de la République et qu'on ne relève dans votre déclaration de politique générale aucune proposition nouvelle, originale.

Dans tous les domaines, c'est l'exposé cent fois rabâché d'une politique qui a fait faillite, c'est le langage traditionnel du conservatisme le plus endurci que nous avons entendu.

M. Frédéric Gabriel. Comme le vôtre !

M. Georges Marchais. C'est vrai en matière d'éducation, d'organisation du cadre de vie, de sécurité des Français. C'est vrai en matière de politique étrangère. A cet égard, comment ne pas faire état, une fois de plus, de nos plus graves inquiétudes ?

Votre déclaration ne présage rien de bon pour l'indépendance de la France et son rang dans le monde. Vous connaissez l'indignation qu'a soulevée dans le pays la révélation que la politique présidentielle en matière de défense nationale tournait résolument le dos à la stratégie tous azimuts. Vous affirmez aujourd'hui votre volonté de poursuivre cette politique de M. Giscard d'Estaing.

Vous déclarez que nos forces armées ne seront pas replacées sous le commandement militaire intégré de l'O. T. A. N. Mais — et quelles que soient vos arguties — la coopération avec l'O. T. A. N. est poussée à un tel point que selon les Etats-Unis la question de la réintégration proprement dite est devenue une question formelle.

Quant à votre plaidoyer pour l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel, comment croire à vos assurances que cette élection n'entraînerait aucune extension des pouvoirs de cette assemblée ? Il est évident, en effet, que l'élection n'a pas de sens si l'on n'entend pas à sa faveur donner à l'Assemblée européenne des compétences dont serait du même coup dessaisie notre Assemblée nationale.

Au nom tout à la fois de la démocratie et de la souveraineté nationale nous ne saurions admettre une telle éventualité. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

En vérité, on ne peut pas faire une politique pour le grand capital privé et faire jouer en même temps à la France le rôle libre, actif et fécond qui devrait être le sien dans le monde.

C'est ainsi qu'avec vous notre pays continuera de se tenir à l'écart de toutes les négociations internationales sur le désarmement, ou au moins sur la réduction des armements. Et cela alors que nous aurions une part si active à prendre pour consolider et étendre ce processus de détente internationale au bout duquel se trouve la sécurité pour notre peuple.

M. Pierre Weisenhorn. Il faut le dire à Brejnev !

M. Georges Marchais. Oui, tout comme votre discours, monsieur le Premier ministre, tourne le dos à la justice sociale, il tourne le dos à l'esprit de notre temps.

M. René Feït. Voilà Jeanne d'Arc ! (*Rires sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Georges Marchais. Il ne laisse pas entrevoir une seule initiative en faveur de la détente, de l'arrêt de la course aux armements, de la coopération internationale.

Cette politique abaisse la France.

Devant une telle politique, et plus précisément devant le plan d'austérité qui en est le centre, il est clair qu'il ne reste aux travailleurs qu'un seul chemin...

M. René Feït et M. Jean Brocard. La rue !

M. Georges Marchais. ... celui de la lutte. Vous le leur contestez.

M. Eugène Claudius-Petit. La rue contre les élus ! (*Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Georges Marchais. Il y aura sûrement plus de travailleurs dans la rue que d'élus sur les bancs de la majorité. (*Applaudissements et rires sur les bancs des communistes. — Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Alexandre Bolo. Quand vous n'êtes pas là, il n'y a pas beaucoup de représentants de la gauche ! Ils sont aux ordres !

M. Georges Marchais. Vous leur contestez ce droit à la lutte, mais nous sommes en France, en 1976.

M. Eugène Claudius-Petit. Ce ne serait pas possible en Russie ! (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

M. Georges Marchais. Et il est tout à fait illusoire de croire qu'il soit possible d'imposer au peuple le mot d'ordre : « souffrez et tais-toi ! » (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. René Feït. Que dit-on à Prague ?

M. Eugène Claudius-Petit. Et à Varsovie où l'on envoie les mitrailleuses contre les travailleurs !

M. Guy Ducloné. Provocateurs !

M. Eugène Claudius-Petit. Et à Gaansk ? (*Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. Monsieur Claudius-Petit, veuillez ne pas interrompre l'orateur.

M. Georges Marchais. Au demeurant, les travailleurs ne font qu'utiliser les droits démocratiques inscrits dans la loi, dans la Constitution.

M. Alexandre Bolo. Que vous avez refusée !

M. Georges Marchais. Et ils partent de l'idée que mieux vaut — puisque la politique gouvernementale ne leur laisse que ce choix — des cortèges de manifestants aujourd'hui que des cortèges de nouveaux chômeurs demain. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Cela dit, il est une évidence que notre débat et toute la vie nationale soulignent avec toujours plus de force : le changement est à l'ordre du jour. Mais il faut un changement réel et profond de politique.

La France a besoin d'une politique nouvelle. Nous la proposons.

Nous disons qu'il faut relancer la consommation populaire et les consommations collectives de santé, d'éducation, de loisirs. Seule une telle relance fournira une base solide à une croissance économique rapide et régulière. Car, sans y renoncer évidemment, il est absurde de tout miser sur l'exportation vers un monde capitaliste en crise où chaque pays s'acharne lui-même à exporter.

Nous préconisons la mise en œuvre de programmes industriels visant à la relance des secteurs déficitaires au regard des besoins nationaux, comme la machine-outil, l'aéronautique, l'électronique, le transport et autres. Cela favoriserait à la fois la solution des problèmes de l'emploi et ceux de l'équilibre de notre commerce extérieur.

Nous nous prononçons pour une politique financière nouvelle fondée sur des mesures du type de celles que j'ai évoquées il y a quelques instants.

Nous pensons que la France doit veiller à sa souveraineté, consolider les bases matérielles de son indépendance, développer sa coopération avec tous les pays sans privilégier les régimes les plus réactionnaires, affirmer son rôle en Europe et dans le monde au service de la paix, de l'indépendance des peuples, du désarmement. Ce qui n'est nullement contradictoire avec le respect de ses alliances et de ses engagements.

Nous sommes pour ouvrir les portes à une démocratisation de plus en plus poussée de la vie nationale, à l'intervention la plus large des travailleurs et des citoyens à tous les niveaux.

Vous semblez vouloir, monsieur le Premier ministre, imposer le « silence dans les rangs » à l'usine comme à l'université. Vous vous plaignez de la critique.

Eh bien ! nous, nous ne la craignons pas. Nous ne craignons pas l'initiative du plus grand nombre, c'est-à-dire la démocratie. Nous y voyons un moteur indispensable du progrès des sociétés modernes.

Enfin, nous disons que toutes ces orientations ne peuvent se développer qu'à partir de la mise en œuvre de véritables réformes de structures qui s'attaquent à la rigidité centrale dont souffrent l'économie et la politique du pays : la domination étouffante qu'exerce le grand capital. Cela implique notamment des nationalisations...

M. Jean Brocard. Doumieng !

M. Georges Marchais. ... une planification démocratique, une réforme fiscale s'attaquant réellement aux privilèges et aux inégalités.

Le Président de la République parle constamment de réforme. Mais avec lui, la réforme, c'est comme l'Arlésienne : il en parle toujours et on ne la voit jamais. Elle reste dans les mots et ne peut passer dans les choses.

M. Alexandre Bolo. Quel poète !

M. Georges Marchais. Car on ne peut à la fois servir les grands intérêts privés et faire une politique de progrès et de justice.

Nous proposons, nous, une grande politique novatrice aux Français.

Cette politique, rappelée à grands traits, c'est celle du programme commun de la gauche. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. — Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. René Feït. Cela a vieilli !

M. Alexandre Bolo. C'est un peu « rétro » !

M. Georges Marchais. Comme à l'accoutumée, on conteste à droite la valeur de cette politique et on se dresse sur les ergots d'une compétence hautaine.

Mais une idée simple fait son chemin parmi les simples gens. Elle se résume ainsi : il n'appartient pas à ceux qui ont mis la France dans l'état où elle est de s'ériger en donneurs de leçons de bonne gestion. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

La gauche n'aura pas de mal à faire mieux. Elle le fera.

C'est autour de la politique qui fonde son union — et seulement autour de cette politique — que peuvent aujourd'hui se rassembler les Français et les Françaises.

Nous travaillons à ce rassemblement avec plus d'ardeur que jamais. Et aussi avec calme. Personne ne nous entraine dans la voie de la polémique grossière, de l'invective ou, pire encore, de l'aventure. Notre peuple décidera, le moment venu, fort de son expérience et de ce qu'il aura entendu.

Il faudra bien que chacun respecte son verdict.

La confiance est de notre côté. (*Vifs applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune.

M. Max Lejeune. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, ce débat de politique générale présente plusieurs aspects. Il est constitutionnel en raison des conditions dans les-

quelles est intervenu le départ du précédent Premier ministre. Il est économique parce qu'il survient dans le contexte du plan de lutte contre la hausse des prix. Il est politique, bien sûr, par définition.

La Constitution de 1958 était claire ; elle créait, d'une part, un Président représentant l'Etat et arbitre du jeu politique et, d'autre part, un gouvernement définissant et conduisant la politique de la nation.

Déjà, elle était apparue étriquée par rapport à la carrure du général de Gaulle qui s'était attribué un domaine réservé, celui que les présidents de la IV^e République contrôlaient en fait : les affaires étrangères, la défense nationale et les institutions. Le reste constituait pour lui l'intendance, qui devait suivre, confiée aux soins de ses ministres.

M. Jacques Baumel. Il les surveillait !

M. Max Lejeune. Depuis, le référendum d'octobre 1972, instaurant l'élection du Président de la République au suffrage universel, avait non seulement consacré cet usage, mais aussi entériné les modalités de départ du Premier ministre.

Le Président cessant d'être élu au second degré et au suffrage restreint apparaissait comme l'expression de la volonté nationale exprimée directement par les Françaises et les Français.

Le Président, à l'instar du Président des Etats-Unis, est devenu, avec un de Gaulle altier puis avec un Pompidou prudent, le chef du pouvoir exécutif et l'inspirateur du pouvoir législatif, dont les attributions sont sérieusement entamées par le pouvoir réglementaire accru des ministres et de leurs administrations.

Dans ce processus, le Premier ministre est censé conduire le gouvernement. En fait, les conseils interministériels tenus à l'Elysée, les conseils spécialisés du Président, les commissions particulièrement éphémères ou intermittentes, les chargés de mission n'ont-ils pas enlevé à la responsabilité gouvernementale son véritable sens ? On comprend qu'un homme comme M. Jacques Chirac ait ressenti et ait pu penser qu'il ne disposait pas des moyens estimés aujourd'hui nécessaires pour assumer, selon sa formule, efficacement les fonctions de Premier ministre.

Ce n'est pas là essentiellement une question d'orientation politique : M. Jacques Chirac appartient, certes, à l'U. D. R., mais un autre chef politique eût pu connaître ce même rôle, dans les mêmes conditions, dans ce système. Il se serait épuisé dans ce labyrinthe de concertations, de discussions, parfois avec des hommes sans responsabilités publiques, pour aboutir en fin d'un labyrinthe sans sommeil, aux choix politiques de l'Elysée, car le régime devient présidentiel.

Suivant la formule d'un professeur de droit, le domaine réservé est à Matignon : « c'est un tout petit jardin ». La présidence s'étend sur un domaine illimité qui va des choix en matière d'urbanisme à Paris à la politique spatiale.

On a déjà glissé vers une autre République. Il n'y a plus de gouvernement au sens habituel du terme.

Il y aurait lieu, à notre sens, de mettre les textes en harmonie avec les usages. L'élection du Président de la République au suffrage universel portait en elle le changement dans les usages constitutionnels.

Le président Guy Mollet avait pu écrire, avec la finesse qu'il mettait dans ses analyses, qu'elle conduirait à la « monarchie ». Ce serait vrai si la représentation nationale, qui peut être menacée de dissolution, ne voyait plus son indépendance d'expression et de décision assurée, si elle ne pouvait renverser le gouvernement, si elle ne gardait intact le droit de débattre avant de consentir l'impôt.

Il apparaît donc souhaitable que, dans le régime qui s'esquisse, Assemblée et Président soient élus en même temps pour la même durée de mandat, à moins qu'on admette un système à l'américaine, avec des pouvoirs vraiment séparés.

J'ajoute que la justice doit, elle aussi, être indépendante.

La Communauté n'existe plus, les drapeaux distribués par le général de Gaulle sur la place de la Concorde en 1959 sont cachés ou détruits et les mains allégoriquement serrées sur leur hampe ne sont plus aujourd'hui que des mains tendues vers nous sur un fond d'accusations injustes à l'endroit de la France, soit à l'O. N. U., soit à Colombo. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

En raison des usages nés de l'élection du Président de la République au suffrage universel, mode de désignation sur lequel il n'est pas possible de revenir, et de la chute en désuétude de plusieurs de ses articles, la Constitution doit être révisée. On peut y procéder par voie parlementaire ou par référendum.

Certains diront peut-être que les questions constitutionnelles ne se posent pas dans l'immédiat. Mais, en matière d'institutions, mieux vaut réformer à froid et à temps. Les institutions doivent, en effet, être conçues afin que les difficultés politiques nationales ne dégénèrent pas en une crise de régime.

Dans un pays aussi divisé que le nôtre, les pouvoirs doivent s'équilibrer sans être concurrents. Le gouvernement ne doit pas se substituer au législatif, ni le Parlement jouer le rôle de l'exécutif. On a parfois l'impression que Montesquieu reste encore à découvrir. *L'esprit des lois* doit imprégner l'esprit de la Constitution.

En 1959, le président de Gaulle déclarait : « C'est la V^e République, mais c'est toujours la République. » En 1977 ou en 1978, on peut avoir une VI^e République qui soit toujours la République, à condition que le peuple, souverain dans ses choix, en connaisse, en comprenne et en approuve les rouages.

Reinancier le gouvernement n'est pas chose facile. Le fait est qu'à cause du maintien du régime actuel des suppléances, nombre de parlementaires ne tiennent pas, après une brève apparition ministérielle, à être congédiés et à se trouver astreints à refaire leurs classes politiques pour reconquérir leur siège. La conséquence en est que le gouvernement se peuple de techniciens, hauts fonctionnaires qui, en raison de leur valeur même, au lieu d'être les grands commis d'autrefois, deviennent secrétaires d'Etat ou même ministres.

Une étude récente, qui qualifie notre régime de « République des fonctionnaires », révèle que sur les 125 personnalités ayant exercé des fonctions ministérielles sous les présidents de Gaulle et Pompidou, 12,5 p. 100 seulement ont commencé leur carrière par l'exercice d'un mandat local, et 26 p. 100 par le Parlement. En outre, 36,1 p. 100 d'entre elles ont fait leurs débuts dans un cabinet ministériel, la moitié étant d'ailleurs originaires de la région parisienne. Or, depuis 1973, cette tendance s'est confirmée.

Nous sommes conscients de la qualité de ces techniciens qui, après un séjour gouvernemental, qu'ils aient réussi ou échoué, retournent, au gré du jugement présidentiel, à leurs fonctions, et cela sans avoir à se justifier devant le peuple pour lequel ils ont décidé, arrêté, décrété.

Leur responsabilité est en fait celle du Président. Le gouvernement ne pose qu'à son origine la question de confiance. L'action de ces ministres n'a donc pas ensuite à être jugée par le Parlement, hormis le cas bien improbable de refus par ce dernier du budget du département ministériel concerné.

Mais, si ces techniciens sont aptes à administrer les choses, peut-être certains ne sont-ils pas toujours préparés à comprendre les hommes avec qui ils n'ont eu qu'un contact lointain. Cela peut conduire à séparer davantage les gouvernants des gouvernés.

On parle de la politique des partis. Les partis du programme commun de gouvernement à participation communiste mènent leur propagande avec l'appui privilégié des commentateurs de presse et grâce aux apparitions télévisées de leurs chefs sur les chaînes nationales...

M. Jean Fontaine. Très bien !

M. Max Lejeune. ... ainsi qu'aux prises de position parallèles de certains chefs politico-syndicalistes.

Qu'on ne dise pas que les partis de la majorité gênent l'action au sein du gouvernement ! S'ils la contrariaient, cela signifierait que les ministres, qui n'y sont pourtant pas délégués par eux, n'observent pas la règle commune que, jusqu'ici, a été la solidarité gouvernementale.

Cette non-observation provoquait, en d'autres temps, l'exclusion du gouvernement...

M. André Fanton et M. Jacques Baumel. Très bien !

M. Max Lejeune. ... et l'exemple le plus illustre fut le départ de Thorez et des siens sur la décision de Ramadier, approuvée par Léon Blum et contresignée par Vincent Auriol.

Les partis qui, selon l'article 4 de la Constitution, concourent à l'expression du suffrage universel ont un rôle important à jouer dans une démocratie. A cet égard, le groupe réformateur estime qu'il est urgent de faire venir en discussion sa proposition de loi, préparée par Georges Donneux, et qui vise à moraliser les élections. Les partis rempliront d'autant mieux leur fonction démocratique qu'ils ne dépendront pas de groupes d'intérêts ou de personnalités pour leurs finances électorales.

M. Alain Bonnet. Comme M. Dassault ?

M. Max Lejeune. Aujourd'hui, s'il n'y a pas de présentation du Gouvernement selon l'usage ancien, sa déclaration politique initiale a été faite hier par M. le Premier ministre. Réforma-

teurs, nous souhaitons, monsieur le Premier ministre, que cette déclaration de politique générale fût suivie d'un vote de confiance, d'autant plus qu'il ne s'agit pas seulement pour le Parlement d'approuver les modalités de la lutte contre l'inflation.

Tout l'orientation de la politique nationale est concernée, y compris la politique extérieure. On ne peut dire que la tonalité de certaines déclarations de M. le ministre des affaires étrangères ait l'accord total de toutes les composantes de la majorité présidentielle.

M. Jean Fontaine. Bien sûr !

M. Max Lejeune. Notre collègue Jacques Soustelle le dira en notre nom.

Il s'agit, par exemple, de nos rapports avec le monde des Palestiniens et de l'incompréhension manifestée, en dépit des votes du Parlement et des populations intéressées, à l'égard de la volonté des Mahorais de rester Français. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Enfin, pour affirmer la légalité républicaine, un vote était souhaitable à l'issue de ce débat, surtout au moment où une grève politique d'ampleur nationale a été organisée et que l'on a mobilisé dans la rue. Nous constatons que ce refus confirme la présidentialisation complète de notre régime politique.

La situation économique est au centre du débat de politique générale. L'avenir de la France passe par la maîtrise de l'inflation. Si nos prix continuaient à augmenter deux fois plus vite qu'en Allemagne ou qu'aux Etats-Unis, choisis comme exemples, nos produits seraient défavorisés sur les marchés étrangers, l'emploi dans les industries exportatrices serait durement atteint et le déficit de la balance commerciale mettrait tout l'équilibre de nos finances extérieures en péril.

Pour 1976, le total des revenus distribués sera le double de celui de 1970, alors que, dans le même temps, le volume de la production n'aura augmenté que du quart. Si la France, dans son ensemble — je dis bien « dans son ensemble » — continuait à vivre au-dessus de ses moyens et si la masse monétaire s'accroissait par trop, sans augmentation correspondante de la production, le franc continuerait à s'affaiblir, et nos importations d'énergie, toutes payables en dollars, nous coûteraient encore plus cher. Une part plus importante de notre richesse nationale serait alors transférée vers l'étranger, appauvrissant d'autant la France.

Si un effort n'était pas accompli pour réduire les dépenses publiques et éponger le déficit, si l'Etat ne donnait pas lui-même l'exemple de l'économie rigoureuse, il serait difficile de demander des sacrifices aux citoyens et aux entreprises.

Si les prix continuaient à monter à un taux de deux chiffres — 10 ou 11 p. 100 — les inégalités, déjà disproportionnées entre les plus riches et les plus pauvres, iraient en s'aggravant. Les privilégiés, possesseurs d'or ou de devises étrangères, de domaines ou d'immeubles, peuvent se protéger contre l'inflation. Les personnes de condition modeste, salariés, petits cultivateurs, artisans et petits commerçants, font toujours les frais de la hausse des prix.

Le groupe réformateur souhaite donc la réussite de votre plan, monsieur le Premier ministre. Nous regrettons que certains se trompent de guerre. Ils situent leur offensive sur le terrain politique où ils s'emparent des difficultés économiques pour combattre le Gouvernement. Dans cet assaut démagogique, on a même vu un dirigeant de l'alliance du programme commun s'excuser d'avoir souhaité le succès du plan Barre. Mais de nombreux militants syndicaux n'ont pas voulu se laisser entraîner dans cette voie.

Pensons à la situation de la France si le plan Barre échouait. Notre pays serait affaibli dans un monde où les rapports de forces économiques sont déterminants. Les Français, travailleurs ou retraités, seraient spoliés par la chute continue du franc.

Quant à nous, réformateurs, c'est parce que nous souhaitons voir réussir le plan Barre que nous estimons qu'il devrait être complété dans le sens de la justice sociale.

Au nom de quoi, par exemple, les grandes fortunes sont-elles exonérées du devoir de solidarité nationale ?

M. André Fanton. Très bien !

M. Max Lejeune. L'impôt sur la fortune répondrait au souci de justice du pays. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*) Son institution conduirait à une meilleure connaissance des patrimoines.

M. Alain Bonnet. Il faudra voter nos amendements !

M. Max Lejeune. Les revenus du salarié sont déclarés par son patron. Le commerçant, l'agriculteur et l'artisan doivent ouvrir leurs livres. La fortune dispose d'un privilège injustifié. Dans le même temps, des contribuables qui ont payé tout revenu celui de leur travail sont exaspérés par des méthodes administratives qui, parfois, ressemblent à des inquisitions.

Autre nécessité : une réforme fiscale qui mettrait réellement chaque Français à égalité devant l'impôt, qu'il soit salarié ou non salarié. Le Parlement doit légiférer à partir de données objectives. L'opposition actuelle entre catégories sociales, ouvriers contre agriculteurs, salariés contre commerçants, illustrée par les polémiques quant à l'indemnisation des conséquences de la sécheresse, nuit à la solidarité nationale.

Dans le domaine fiscal, on pourrait exonérer les neuf dixièmes des familles françaises des droits de succession, mais taxer beaucoup plus lourdement les héritages au-delà d'un certain montant. L'égalité des chances en sortirait renforcée.

Votre plan, monsieur le Premier ministre, en allant plus loin dans la lutte contre les injustices, aurait moins de difficultés à obtenir un consentement populaire important.

Le groupe réformateur reconnaît qu'un premier effort a été fait.

Sur le plan fiscal, les plus riches des salariés sont nettement les plus imposés, et les plus modestes ne seront pas touchés par la majoration prévue. A ce point du débat, et pour faire connaître une réalité trop systématiquement cachée, je souhaite que vous nous indiquiez, monsieur le Premier ministre, quel est le nombre des salariés exemptés de l'impôt sur le revenu, le nombre des salariés assujettis à cet impôt et, parmi eux, le nombre de ceux qui échapperont à la majoration. Il faut que le pays le sache. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, et sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)*

Mes amis MM. Ollivro et Bernard-Reymond s'attacheront à préciser nos préoccupations économiques et sociales. Et puisque le débat détaillé sur le plan du Gouvernement aura lieu la semaine prochaine, d'autres collègues de mon groupe interviendront sur ces points.

En résumé, on peut dire que le plan présente des dispositions conjoncturelles, comme le hlogage des prix ou l'augmentation des impôts, mais il contient aussi une amorce de réformes structurelles. Dans cette catégorie, on peut classer la baisse de la T. V. A., au moment où on augmente les impôts directs et progressifs, l'imputation des déficits fonciers, la mise à jour des éléments du train de vie, les limites apportées à la déduction de certains frais généraux des entreprises et l'institution d'amendes pour les auteurs de factures de complaisance.

Mais il faut aller plus loin. C'est toute l'orientation de notre développement économique qu'il est nécessaire de modifier. Une nouvelle croissance est indispensable. Il appartient au Gouvernement et à la collectivité de donner une direction. Il faut enlever la maîtrise des choix aux grandes sociétés, souvent internationales, sans pour autant entrer dans un système bureaucratique où l'initiative privée serait inévitablement supprimée. L'Etat ne doit ni laisser faire ni tout planifier jusque dans le détail, mais orienter l'économie.

La nouvelle croissance doit être basée sur la qualité de la vie, non plus sur la quantité des biens de consommation. Elle devra être axée sur l'emploi. Pour le développer, il faut, par exemple, réformer l'assiette de la sécurité sociale. Le système des charges sociales actuellement en vigueur nuit à l'emploi. Plus une entreprise embauche de personnes plus elle doit supporter de charges. Il faut définir une nouvelle assiette de charges qui ne soit pas basée sur le seul critère du nombre de personnes employées et des salaires versés. Cette réforme est particulièrement importante pour les petites et moyennes entreprises. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur divers bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

Elles ne sont pas en mesure de s'automatiser pour employer moins de personnel. Il n'y aurait, d'ailleurs, aucun intérêt à ce qu'elles le fassent. Il faut leur permettre de prendre une part plus grande à l'activité de notre pays.

Par ailleurs, la refonte de la sécurité sociale implique nécessairement des économies sérieuses, trop d'abus ayant été dénoncés.

Oui, la réforme est plus que jamais nécessaire, qu'il s'agisse du domaine social et de la fiscalité, de la politique de l'emploi ou de l'orientation économique générale.

L'économie française est malade. Les calmants, votre plan le démontre, ne sont pas une solution, pas plus que la voie aventureuse du programme commun. Nous avons confiance dans votre diagnostic, monsieur le Premier ministre. Vous commencez par prescrire un remède pour faire baisser la fièvre ; vous complétez l'ordonnance par un traitement à long terme pour rendre l'économie solide. Reste à obtenir que le malade y mette du sien.

Vous pouvez compter sur nous pour vous y aider.

Le Président de la République a déclaré : « J'ai choisi le meilleur économiste français pour lutter contre l'inflation ». Pour une fois, c'est le professeur qui passe l'examen. Certains de vos élèves sont devenus donneurs de leçons, mais votre jury sera le peuple français.

Dans la majorité, un nouveau gouvernement est donc né des cendres de l'ancien. Nombre de ministres et leurs entourages personnels, qui s'étaient familiarisés avec les problèmes de l'heure et avaient engagé des réformes, ont glissé vers d'autres préoccupations.

Celui qui va jouer, c'est essentiellement vous, monsieur le Premier ministre. Cependant, il va de soi que c'est le Président de la République qui est engagé. Vos déclarations indiquent qu'on ne peut se contenter d'une politique trop souple et précautionneuse et qu'une action plus dure que beaucoup — dont j'étais — réclamaient dès 1973, déclarant après le quadruplement du prix du pétrole que « demain ne serait plus comme hier », est nécessaire.

Si le Gouvernement doit parler clair, comme vous venez de le faire, monsieur le Premier ministre, il doit surtout agir vigoureusement.

La réussite de l'action à entreprendre est conditionnée par l'équité du plan adopté mais aussi par un climat de confiance qui implique le respect par tous et en tous milieux de l'ordre républicain défini par les lois fondamentales et la sanction de tout ce qui peut y porter atteinte.

Or ce climat d'insécurité s'insinue partout et les personnes âgées le ressentent plus particulièrement. Les vols et attaques à main armée, les délits et crimes de droit commun répétés comme altitude politique ou par avance excusés par la débilité mentale, les attentats à l'explosif, les vols d'armes militaires, la violence des manifestations s'accompagnant de destructions onéreuses de biens privés et publics : tout cela secrète un inquiétude chez les honnêtes gens et la peur chez les plus faibles.

Le libéralisme même avancé ne doit pas s'accommoder de ce désordre persistant.

On a souvent opposé dans notre histoire le parti de l'ordre et le parti du mouvement. Il faut l'ordre et le mouvement. C'est la signification de la réforme. C'est la politique préconisée par le groupe réformateur.

Votre démarche va en ce sens. Nous vous apportons nos suggestions certes, mais vous assurons de notre soutien pour éviter à ce pays l'aventure du programme commun, programme toujours identique, avec ces incidences fatales quant au niveau de vie des travailleurs et quant à nos libertés. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

Nous sommes convaincus qu'au cas où par malheur le peuple de France se laisserait charmer, l'on entendrait bien vite les cris de « Mitterrand à l'action », comme il y a quarante ans, heureusement pour le pays dans des conditions économiques et politiques différentes, on entendait « Blum à l'action ». C'est parce que nous sommes convaincus que la France glisserait fatalement d'une république démocratique à une république soviétisée selon la processus mis au point à Prague que nous sommes déterminés à épargner cette épreuve à notre pays. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. Henri Lavielle. Vous vous répétez !

M. Max Lejeune. La danse de M. Ségué, celle d'aujourd'hui et celle de demain, devant selon nous, dans le succès éventuel de son entreprise, se terminer dans la contrainte et — excusez la forme de mon propos — par la danse devant le buffet. *(Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. Alain Bonnet. Quelle platitude !

M. Max Lejeune. Monsieur le Premier ministre, vous professez d'une calme robustesse, homme sobre de propos, vous en avez particulièrement conscience. Soyez vous-même, agissez pour le bien public et vous aurez l'appui de tous les braves gens qui, dans le pays, constituent la vraie majorité : la majorité sensible

au bon sens et à la franchise. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Labbé.

M. Claude Labbé. Monsieur le Premier ministre, la présentation de la ligne gouvernementale, telle que vous l'avez tracée dans votre déclaration de politique générale, ne se place pas sous le signe de la facilité. Vous l'avez, vous-même, située dans un climat de rigueur.

Les circonstances veulent aussi que nous ne puissions être suspects de connivence.

La commodité, le laxisme et la complaisance n'ont jamais beaucoup servi le gouvernement des nations et n'ont jamais grandi la représentation parlementaire.

Ne regrettons donc pas ces auspices. Nous les aimerions moins sévères — car les temps seraient alors moins difficiles — mais nous ne choisissons pas : une conjoncture mondiale défavorable pèse sur nos décisions et nos choix. En être pleinement conscients et le rappeler, c'est éviter des polémiques stériles et de faux procès. Car s'il existe en politique une attitude condamnable, c'est bien celle qui consiste pour l'un à ne dire qu'une partie de la vérité, pour l'autre à fermer les yeux pour ne voir que partiellement les réalités.

Nous sommes parvenus à ce carrefour où bien des voies s'ouvrent devant nous. Il nous faut choisir la bonne route.

Vérité et responsabilité, voilà les termes sur lesquels nous devons fonder notre action et orienter les Françaises et les Français. Voilà ce que j'ai retenu de vos propos et sur ce chemin, monsieur le Premier ministre, nous pourrions avancer ensemble. C'est un premier choix, mais il nous paraît essentiel.

Il nous faut ensemble développer ce climat d'où peut seul naître la confiance et la volonté de réussir.

Tous nos efforts seront vains et les meilleurs remèdes n'auront que peu d'effet si nous ne parvenons pas à mobiliser cette très large partie de l'opinion qui, au-delà des engagements et des frontières politiques, aspire à de meilleures conditions de vie et à des certitudes sur l'avenir.

N'hésitez pas à tenir aux Français, comme vous l'avez déjà fait, comme nous le ferons demain avec vous, ce langage qui est non pas celui d'un parti, mais celui de l'intérêt national.

Comment pourrions-nous, pour ce qui nous concerne, admettre que nos ambitions tiennent actuellement compte des circonstances et que notre horizon se limite à l'échéance de 1978 ?

Il ne nous est certes pas indifférent qu'à cette étape la majorité l'emporte, mais nous ne voulons en rien risquer de compromettre les chances du redressement que nous entreprenons en commun. Pour cela, pas de flatteries électoralistes, pas de campagne prématurée, pas de politisation excessive. On peut en être assuré de notre côté. Mais c'est précisément à ce jeu que se livre actuellement l'opposition qui entend mener contre vous un travail de sape et une charge généralisée. (*Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*) Si ce n'est pas exact, qu'elle fasse alors la preuve du contraire, qu'elle cesse de systématiser ses attaques et qu'elle ne lance pas à l'avant-garde les formations syndicalistes dont elle assure le contrôle et la direction. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Edmond Vacant. En somme, il faut vous laisser faire tranquillement !

M. Claude Labbé. Nous n'ignorons pas que nous serons tous jugés sur notre attitude présente et nous avons choisi la voie difficile parce qu'elle est la seule conforme à nos traditions gaullistes et parce qu'elle est la seule qui puisse, au-delà de toute autre considération, maintenir la France à son rang de grande puissance indépendante, c'est-à-dire forte et libre.

En agissant ainsi, nous n'avons pas le sentiment de nous sacrifier. Le pays dans sa profonde sagesse saura reconnaître, quand viendra la période de la réflexion puis celle du choix, ceux qui auront le mieux servi sa cause. Et que personne n' imagine les députés de notre groupe préoccupés de conserver à n'importe quel prix les circonscriptions qu'ils détiennent. S'ils sont élus et s'ils entendent continuer leur action à l'Assemblée nationale, c'est dans un certain esprit et avec un certain espoir. Pour eux, hors de cela, le combat serait vidé de tout sens et de tout intérêt.

Nous ne nous sommes jamais considérés comme des gestionnaires du pouvoir mais comme les défenseurs d'un certain type de société. Au travers de nos projets actuels c'est cette concep-

tion même qui est en cause. Ainsi, au-delà d'un simple projet de loi de finances rectificative, apparaitront de plus hautes intentions.

Voici avec vous, monsieur le Premier ministre, des députés lucides et responsables et qui tiennent à ce que chacun mesure clairement la portée et le sens de leur engagement.

Dans cet état d'esprit, qu'importe pour nous que vous ayez ou non décidé d'engager votre responsabilité par la voie de l'article 49 de la Constitution plutôt que de solliciter un vote de confiance, ou même les deux ! Ce qui importe, c'est le fond des choses et sur le fond des choses il est clair que notre confiance vous est acquise sans équivoque.

Si l'on s'attache à la forme, il est vrai que si vous aviez décidé de nous demander un vote sur votre déclaration gouvernementale cela aurait pu signifier qu'entre votre gouvernement et celui que dirigeait Jacques Chirac il existait une différence d'orientation ou de fond. Nous pensons, quant à nous, qu'il s'agit d'une continuité dans la V^e République et qu'il est donc superflu de vous renouveler un accord que rien ne vient remettre en question, sur une ligne politique que rien n'infléchit.

M. Pierre Gaudin. Vous n'avez pas lu la déclaration de M. Giscard d'Estaing !

M. Claude Labbé. Ce n'est que si nous avons cru percevoir cet inflexionnement que nous aurions pu aussi vouloir effacer des doutes. Mais — et c'est dommage sans doute pour bien des esprits chagrins — vous maintenez et vous continuez. Il n'y aura pas de transition.

M. Alain Bonnet. Hélas !

M. Claude Labbé. C'est ainsi, tout au moins, que nous l'avons compris et c'est dans ce sens que peut s'exercer notre soutien actif. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Sur bien des points de votre déclaration nous n'aurons aucun mérite à vous apporter notre approbation. Vos conceptions rejoignent les nôtres, celles que nous ne cessons de faire prévaloir face aux pesanteurs et à la démagogie.

Il est vrai que la facilité des hausses de salaires évite l'effort plus difficile, plus contraignant et moins conforme aux habitudes sur la qualité des conditions de travail, qu'il s'agisse d'assurer la sécurité de l'emploi ou la sécurité contre le risque des accidents du travail, la recherche d'une véritable participation et l'ouverture à la promotion dans l'entreprise.

Il est vrai que seuls le progrès économique, le rayonnement national qui favorise l'exportation, le développement de la recherche technologique et scientifique assurent réellement l'emploi. Il est vrai que c'est l'indépendance nationale qui permet à une nation d'avoir une force économique, industrielle et commerciale qui ne se trouve pas placée dans un contexte de sous-traitance, c'est-à-dire d'instabilité et de sous-développement.

Il est vrai que l'entreprise — la libre entreprise — doit être encouragée, soutenue et non accablée. Pour beaucoup de dirigeants, aujourd'hui, et singulièrement pour les niveaux moyens, la question pourrait se poser de savoir s'ils ne sont pas les derniers aventuriers de ce siècle.

Il est vrai, et nous ne cessons de le répéter, que nos structures de formation professionnelle et nos agences pour l'emploi ne sont pas exactement adaptées à leur mission qui est capitale. Cela tient à un état d'esprit, à une orientation et aussi, il faut le reconnaître, à un manque de moyens.

Il est vrai — et j'ai cru là entendre un écho de mes propos de Rocamadour sur les risques de la technocratie — lorsque vous évoquez « la lutte contre l'anonymat, voire l'irresponsabilité », qu'il s'agit de vaincre les développements bureaucratiques dont la société moderne doit se guérir. L'expansion n'est pas directement proportionnelle au nombre de mètres carrés de bureaux qu'on veut lui consacrer. Le principe de Peter et la loi de Parkinson sont malheureusement les vraies maladies infantiles de nos structures administratives publiques et privées. (*Sourires et applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Alain Bonnet. Infantiles ? Il y a pourtant longtemps que vous êtes au pouvoir !

M. Claude Labbé. Il est vrai que les fluctuations de la monnaie ne peuvent être considérées comme des caprices sans influence sur l'ensemble des citoyens, ne concernant que certains milieux financiers. Déjà, et singulièrement depuis le mois d'août dernier, les Français sont plus attentifs à la santé du franc. Un point de plus ou de moins par rapport au dollar, au franc suisse ou au deutsche mark, et c'est une ponction supplémentaire sur les ressources nationales. C'est surtout l'aggravation de notre dépendance en matière énergétique.

Vous avez esquissé le cadre dans lequel s'inscrit votre plan, qui n'est qu'une première étape.

On pourrait le comparer au travail d'un agriculteur qui s'emploie d'abord à détruire les mauvaises herbes. Le temps venu, il lui faudra retourner le sol. Ainsi, aux mesures de surface doivent succéder les réformes en profondeur et ce n'est pas à nous qu'il est nécessaire d'expliquer la différence entre une vraie et une fausse réforme. Nous sommes parfaitement conscients des risques qui existent à vouloir inquiéter sans forcément atteindre l'objectif réel.

La procédure fiscale française est lourde, compliquée et relativement peu équitable. On objectera que toute matière fiscale est forcément diversifiée et par là même complexe. Ce n'est pas faux, mais il nous semble que l'édifice fiscal français construit par le jeu d'apports et de stratifications successives, y compris la vignette automobile, pourrait former un ensemble plus cohérent.

C'est dans cet esprit qu'il faut situer notre désir de réformes et non dans la recherche d'impôts nouveaux qui constitueraient de nouvelles couches d'une peinture déjà fort épaisse.

Pour rendre la pression fiscale plus supportable, il convient de la mieux répartir puisqu'il est impossible de l'alléger en face des légitimes exigences sociales.

Réduire les inégalités, ce n'est pas désigner du doigt une catégorie, même si elle bénéficie de certains privilèges, ce n'est pas culpabiliser la notion de profit ; c'est essentiellement parvenir à une meilleure connaissance des revenus et appliquer à chacun la même règle progressive.

Cette connaissance des revenus demeure si imparfaite qu'il s'agit moins de l'améliorer que de la généraliser. Il est insupportable de faire peser plus longtemps l'essentiel de la charge fiscale sur les seuls salariés. Comment parvenir à cette connaissance sans pour autant tomber dans les contraintes excessives ou l'inquisition si souvent dénoncée ?

Peut-être par un encouragement apporté aux plus civiques, à ceux qui accepteraient de leur plein gré les régimes limpides. Passer, par exemple, de l'idée forfaitaire à la notion de réalité des profits et des coûts, c'est une démarche moderne qui, finalement, profite aussi bien à l'Etat qu'aux intéressés qui l'acceptent. Combien de petits commerçants bercés par le mythe du forfait ont compris qu'ils n'y avaient aucun intérêt et que ce système pouvait être dangereux dans une période de fortes fluctuations de la demande. Beaucoup de Français seraient d'accord pour s'engager dans cette voie de vérité et de responsabilité fiscale s'ils avaient l'assurance, la certitude qu'ils ne seront pas dupes et victimes de leurs bonnes intentions. (Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Il importe de créer ce climat de responsabilité qui s'écarte fondamentalement du trop fameux « modèle suédois », aujourd'hui fortement remis en question par les Suédois eux-mêmes. Le bonheur ne se situe pas à un étagement de nivellement ; il n'est pas forcément contenu dans les concepts moyens de l'homme moyen dans une société moyenne. Il tient aussi au goût de la réussite et cette réussite ne peut être rangée parmi les inégalités si elle est légitime, donc honnête. Il existe un juste équilibre entre l'effort de solidarité consenti ou imposé et l'écrasement collectif ou collectiviste qui prétend fondre les classes et qui n'aboutit qu'à faire apparaître l'inanité de tout effort.

C'est un choix que nous faisons avec vous et un pari aussi sur une conception libérale des réformes économiques et sociales, pari qui doit être tenu et gagné.

Les réticences viendront de divers côtés, de diverses catégories qui se sentiront toutes particulièrement visées. Mais la somme des intérêts catégoriels n'a jamais constitué une nation. Encore faut-il savoir qui s'exprime ou prétend s'exprimer au nom de ces catégories.

Cela ne signifie pas, bien sûr, que nous refusions d'examiner le point de vue de chaque catégorie.

Le problème particulier des cadres a été souvent évoqué ; nous y sommes sensibles sans qu'il puisse être totalement isolé de ceux des autres catégories socio-professionnelles. Mais il n'existerait pas de véritable encouragement et de réelle considération pour la responsabilité si ceux qui en détiennent une partie dans l'entreprise, dans la nation, n'étaient pas écoutés.

Le monde rural a été profondément choqué par des critiques inconscientes ou inconsidérées qui, dans un certain amalgame, confondaient toutes les questions. Certes, l'agriculture française est diverse et n'a pas souffert dans son ensemble des calamités saisonnières ; mais il est juste d'exercer une action de solidarité à l'égard des plus touchés et notamment des petits éleveurs. Il s'agit là de circonstances extraordinaires qui demandent un effort

exceptionnel. Il ne faudrait pas, à cette occasion, oublier ce qui est fondamental, à savoir que les rapports entre les Français, qu'il s'agisse de catégories socio-professionnelles ou de couches sociales, doivent d'abord tenir à une idée essentielle : la dignité.

Nous pouvons difficilement agir sur les caractères. Notre devoir est d'agir sur les comportements. L'exemple le meilleur et l'exemple le plus fâcheux peuvent venir de la manière dont notre pays aura su régler ce problème particulier de solidarité. La solidarité en tout cas ne se divise pas ; elle ne doit pas non plus — ce serait un comble — diviser les Français.

Vous connaissez, monsieur le Premier ministre, l'importance qui s'attache pour nous aux problèmes de la défense et notre volonté de voir ses moyens maintenus à un haut niveau d'efficacité. La force de dissuasion est la clef, la seule clef de notre indépendance. Toute régression dans ce domaine nous paraîtrait dangereuse et inacceptable. Mais vous avez tenu à nous assurer de vos intentions.

Tout ce que vous avez dit sur la famille, sur l'Université — dont vous êtes issu — sur la sécurité des Français et sur l'autorité de l'Etat rejoint des thèmes souvent évoqués dans notre groupe. Notre accord vous a été signifié très clairement par les applaudissements venant de la majorité, qui ont ponctué ces passages de votre propos. Je n'y reviendrai pas, tant nos positions sont connues et sont claires sur ces sujets.

Je n'aborderai pas non plus les problèmes de politique extérieure. Je ne reviendrai pas davantage sur les problèmes monétaires ni sur les modifications structurelles de notre société, puisque dans ce débat interviendront après moi MM. Michel Debré, Pierre-Bernard Cousté, Didier Julia et Jacques Chaban-Delmas, qui s'attacheront plus particulièrement à traiter de ces problèmes.

Demain, monsieur le Premier ministre, alors que ce débat se poursuivra et que vous répondrez aux orateurs, notre pays connaîtra une nouvelle tentative de certaines organisations syndicales pour troubler la vie française et l'opinion publique. Je ne sais quel en sera le résultat lorsque le bilan de cette journée devra être établi. Ce que je sais, en revanche, c'est que la liberté du travail sera une fois de plus bafouée, puisque l'absence de moyens de transport et d'énergie risque de paralyser certains secteurs économiques.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Claude Labbé. Même s'il ne s'agit que d'atteintes partielles et limitées, nous touchons là à un vice de nos structures. Pour l'avoir si souvent dénoncé, je suis mieux à même d'apprécier la frontière entre l'action revendicative légitime et l'action politique, aux franges de la subversion. C'est dans cette confusion que périssent les démocraties. Et si la sagesse l'a emporté auprès de responsables syndicalistes conscients de leurs responsabilités et n'ayant d'autre inspiration que proprement socio-professionnelle, d'autres continuent un jeu particulièrement dangereux.

J'ai souvent parlé de l'étrange pouvoir que détiennent des hommes qui n'ont de légitimité que celle qu'ils se sont attribuée eux-mêmes après les votes des comités et des bureaux au deuxième, au troisième ou au quatrième degré. (Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Nous détenons, nous, une autre légitimité — et la seule — quel que soit le groupe politique auquel nous appartenions. Nul n'empêchera que demain, dans notre pays, s'installe l'image du Parlement délibérant sous une tentative de pression sans doute plus ou moins avortée mais réelle dans ses intentions. Cela ne devrait pas échapper aux députés de l'opposition s'ils sont — et je suis convaincu qu'ils le sont — d'abord des parlementaires.

Monsieur le Premier ministre, nous nous retrouverons au cours de cette session et dans la vie politique de tous les jours. L'impression de solide assurance, d'honnêteté profonde et de détermination que vous avez donnée est le présage d'une concertation sérieuse et efficace entre nous. C'est le garant de votre réussite.

Si nous vous apportons sans hésitation notre soutien aux heures difficiles en espérant franchir rapidement ce passage, c'est pour poursuivre cette action à long terme qui verra la transformation de la société française et pour cette vocation qui est la nôtre puisque, responsables, nous avons les clefs de l'avenir entre nos mains. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Fabre.

M. Robert Fabre. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, sans remonter aussi loin le cours de l'histoire que l'a fait tout à l'heure M. Chirac, je pense qu'il n'est pas sans intérêt de revenir en arrière et de comparer, pour mieux l'apprécier, la situation actuelle à celle du printemps dernier. Ce n'était alors qu'optimisme, euphorie même, sérénité tout au moins à Matignon, à l'Elysée et à plusieurs reprises déjà le train des réformes avait tiré hors du fameux tunnel notre économie.

Je n'aurai pas la cruauté de rappeler, selon l'expression employée par M. Giscard d'Estaing au printemps dernier, le 25 mai, les prédictions optimistes du Gouvernement et de sa majorité, tels les propos de M. Fourcade sur la bonne santé du franc — au moment où il perdait justement 10 p. 100 de sa valeur — ou ceux du Président de la République annonçant depuis la terre d'Afrique que notre économie était la plus solide d'Europe. Il fallait être alors de mauvaise foi et de surcroît dans l'opposition pour prétendre que notre redressement était artificiel et fragile, que l'industrie hésitait à investir et importait plus qu'elle ne parvenait à exporter, que le chômage ne se résorbait pas, que notre monnaie n'avait pas été guérie par sa sortie du « serpent » européen.

Bruits tendancieux aussi que ceux qui couraient alors sur une éventuelle mésentente entre le chef de l'Etat et son Premier ministre ! Ce dernier n'était-il pas qualifié par le premier de loyal et d'actif ? Puis, brusquement, en ce funeste jour du 25 août, tout basculait, Jacques Chirac partait en claquant la porte. Le Président de la République rappelait avec sévérité qu'il était seul maître à bord et qu'il ne fallait pas confondre le capitaine avec le lieutenant chargé des machines. La leçon est à retenir, vous ne l'oublierez certainement pas, monsieur le Premier ministre, et le pays s'en souviendra : dans le système actuel, le pouvoir procède de l'Elysée, de manière quasi absolue. Et le 26 août, le voile commençait à se déchirer.

Vous êtes alors appelé, monsieur Barre, à succéder à M. Jacques Chirac et en même temps à M. Jean-Pierre Fourcade, ministre des finances, essentiellement en raison de vos grandes qualités d'économiste. Mais déjà perce l'aveu que la situation financière et économique, loin de l'optimisme officiel, risquait de nous mener tout droit à la catastrophe.

Libéré de toute contrainte, vous auriez sans doute tenu, monsieur le Premier ministre, à dresser, dès le premier jour, un bilan objectif de la situation pour bien situer les responsabilités et mettre l'opinion en face de la réalité si soigneusement cachée jusqu'alors. C'est ce qu'aurait fait un gouvernement de gauche prenant la relève et ce qu'il fera le jour venu.

Mais vous n'êtes pas libre, même si vous vous refusez à être partisan. Vous êtes entouré, à quelques exceptions près, des mêmes hommes et femmes qui, depuis deux ans pour certains, depuis dix à quinze ans pour d'autres, ont tenu les leviers de commande et, en appelant la nation à la solidarité, vous lui donnez en exemple le carcan d'une fausse solidarité gouvernementale. Et puis — sans doute vous en êtes-vous aperçu — votre rôle est de traduire en actes non pas vos propres idées, mais les orientations et les directives de l'Elysée. Alors vous n'avez pu révéler la vérité que fragment par fragment.

Oh ! il n'y avait pas le feu à la maison, certes, mais la situation était préoccupante. La sécheresse n'était pas la seule calamité, ni la Soufrière ; mais des déficits surgissaient de-ci, de-là, dans tous les budgets et les indices passaient au cliquetant les uns après les autres. Les Français revenant de vacances, où on leur avait conseillé de n'avoir que leur sécurité pour souci, découvraient avec stupefaction l'état de délabrement avancé de notre économie ; ils se voyaient soudain reprocher leur égoïsme et des appels au secours teintés d'angoisse leur parvenaient des sphères élyséennes où la sérénité n'était plus de mise.

Puisqu'il vous est si difficile — et comme nous le comprenons, monsieur le Premier ministre — de jouer le procureur aux dépens de vos propres amis, il appartient aux responsables de l'opposition, à qui l'on a dit qu'elle ne pouvait peser que sur les mots, de vous aider à révéler et si possible à guérir les autres maux, ceux dont souffrent notre pays après une si longue gestion sans partage de la droite.

Le bilan des deux années perdues est lourd. C'est l'échec sévère de la société libérale avancée qui prétendait substituer aux indispensables réformes de structures de superficielles retouches conjoncturelles. Au moment même où s'effondre son mythe, va paradoxalement paraître en librairie son panégyrique à titre posthume, si j'ose dire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Mais, pour la première fois depuis 1958 — et c'est une sorte d'événement historique — le pouvoir a réussi à dresser contre lui toutes les catégories sociales et professionnelles, y compris les petites et moyennes entreprises et les cadres.

L'inflation, qu'il a à peine freinée mais non jugulée et qu'il alimente lui-même par des hausses massives des tarifs publics, frappe tout le monde, mais au premier chef les salariés modestes, les retraités, les personnes âgées, les handicapés, les épargnants, les rentiers-viagers.

Le resserrement du crédit bancaire frappe, avec le relèvement du taux de l'escompte, les petites et moyennes entreprises industrielles ou commerciales, écrasées par ailleurs de taxes insupportables. Le Président de la République n'a-t-il pas déclaré, voici de nombreuses années déjà, que le seuil supportable de la fiscalité était franchi ?

Les charges sociales défavorisent les industries de main-d'œuvre. Jamais autant de faillites n'ont été enregistrées que depuis 1975, et ce sont les petites entreprises qui sont les plus touchées. En 1975, 91 p. 100 des faillites ont concerné des entreprises dont le capital était inférieur à 100 000 francs.

Pour l'avenir, monsieur le Premier ministre, je tiens à votre disposition un certain nombre de dossiers précis et chiffrés fournis par des entreprises — il s'agit d'entreprises de ma région, mais il en est ainsi partout — qui, ne pouvant plus supporter les charges nouvelles, sont à la veille de fermer leurs portes et de licencier leur personnel.

L'encadrement du crédit agricole s'oppose à la modernisation des exploitations familiales. Le frein mis aux investissements se traduit par le découragement des industriels, par le manque de créativité de notre économie, et il atteint directement les cadres. Le déséquilibre de notre balance du commerce extérieur, dû surtout à l'accroissement des importations, s'aggrave, amenuise nos réserves en devises et pénalise nos exportateurs parmi lesquels figurent les plus dynamiques de nos industriels et les plus nombreux de nos techniciens supérieurs.

La situation financière inextricable des collectivités locales, dont on n'a pas assez parlé, me semble-t-il, au cours de ce débat, interdit la construction de nombreux équipements collectifs.

M. Alain Bonnet. Très juste !

M. Robert Fabre. Le hâtiment en subit d'abord les conséquences. Vous n'ignorez pas que 4 070 entreprises de ce secteur ont été mises en faillite en 1975.

Le chômage s'aggrave impitoyablement. Officiellement, le million de chômeurs que nous avions annoncé depuis longtemps a été dépassé et leur nombre est, hélas ! bien supérieur à ce chiffre officiel.

La chute du franc que l'on explique dans les sphères gouvernementales par — j'apprécie les termes ! — l'« attaque de la spéculation internationale », n'est en réalité que le reflet de la mauvaise santé de notre économie. Ce ne sont tout de même pas les petits porteurs de livrets de caisse d'épargne qui vont en Suisse avec des valises chargées de lingots ou de pièces d'or pour les transformer en deutsche marks ! Ce n'est pas à ce niveau qu'intervient la spéculation, mais à celui des grands porteurs de capitaux, plus ou moins apatrides, qui, par le truchement des sociétés multinationales, jouent contre les monnaies qu'ils estiment faibles. Et ce sont précisément celles des pays où l'économie est malade et qui risquent de plus en plus de passer sous le contrôle de l'étranger.

A ce sujet, monsieur le Premier ministre, j'appelle votre attention sur un exemple que je connais bien. Grâce notamment au plan de M. le ministre de l'Industrie qui vise à concentrer les laboratoires pharmaceutiques autour de deux ou trois établissements pilotes, dans cinq ans, et alors que plus de la moitié d'entre eux sont déjà sous contrôle étranger, il n'y aura plus un seul laboratoire pharmaceutique digne de ce nom qui sera véritablement français : ils dépendront tous de l'étranger, et en particulier des Etats-Unis d'Amérique.

M. Alain Bonnet. Et l'on parle d'indépendance !

M. Robert Fabre. Je pourrais citer d'autres exemples.

Quoi qu'il en soit, et contrairement du reste à ce qu'on veut nous faire croire, si l'économie de notre pays n'est plus aussi solide, si notre monnaie est délaissée par les spéculateurs internationaux, ce n'est pas parce que l'on craint que la gauche n'arrive au pouvoir. Non ! C'est tout simplement parce que, comme le révèle le rapport de l'O. C. D. E., les inégalités sociales sont toujours aussi graves.

Comme vous avez, hier, semble-t-il, contesté certains points de ce rapport, permettez-moi de faire référence à un autre document, incontestable celui-là, et dont les conclusions ne peuvent pas être mises en doute. Il s'agit du rapport rédigé par le très officiel conseil des impôts qui a été remis le 6 août 1974 au Président de la République. Dans ce document, qui n'a pas été beaucoup lu et qui, semble-t-il, n'a pas été suivi d'effets,

on peut lire que « la France se situe dans le groupe des pays les plus imposés », et que si en 1965 moins d'un foyer sur deux était imposé, trois sur cinq l'étaient en 1972.

D'où provient cet accroissement ? La part des salariés est passée dans le même temps de 59,6 à 62 p. 100 et celle des retraités — c'est encore pire — de 8,4 à 10,2 p. 100.

Voilà, monsieur le Premier ministre, ce qui justifie l'absence de confiance dans nos gouvernants et dans leur capacité à redresser notre économie en combattant mieux l'injustice.

Crise économique grave, crise sociale latente, crise politique ouverte, telle était la situation au 26 août dernier.

Vous êtes, monsieur Barre, nommé Premier ministre. Peu marqué encore politiquement, réputé excellent économiste, d'un aspect calme et débonnaire, vous avez bénéficié, d'emblée, d'un préjugé favorable.

Grâce à ce Premier ministre tout neuf, en quelque sorte. M. Giscard d'Estaing et sa majorité pourraient-ils se refaire une virginité politique ? Parviendraient-ils, une nouvelle fois, à faire oublier qu'ils ont eux-mêmes, depuis deux ans — et même depuis dix ans — par leurs hésitations, leurs inconséquences et leurs erreurs, mené notre pays dans la situation dramatique d'où l'on vous demande de le tirer ?

Sans doute, avez-vous cru — et pourquoi mettrions-nous en doute votre sincérité, au départ ? — que vous alliez pouvoir, les mains libres et, comme vous l'avez déclaré « dans la plénitude de votre double fonction », élaborer une politique économique et financière plus hardie, sans toutefois dresser contre elle le patronat et sans trop bousculer les privilèges, amorçant avec prudence quelques-unes des réformes structurelles que réclament depuis longtemps et en vain les syndicats et la gauche.

La consultation de M. Pinay, qui n'a pas voulu « porter le chapeau » dans cette affaire, a fixé les limites assignées à votre audace novatrice.

On a cependant prétendu que vous aviez un instant envisagé d'instaurer un timide impôt sur le capital, d'infliger quelque progressivité à l'impôt sur les successions, d'assurer, conformément à la loi, la transparence des déclarations fiscales. Vous auriez ainsi apporté quelque satisfaction aux amis les plus téméraires de M. Lecanuet, qui en ont bien besoin.

M. Max Lejeune. Ils n'ont pas besoin de vous !

M. Robert Fabre. Mais l'Elysée avait son mot à dire et il a imposé son veto, connaissant bien l'électorat de sa majorité et sa capacité à supporter les sacrifices.

Vous auriez pu alors renoncer à votre mission, comme l'a fait M. Chirac qui a mis cependant deux ans à s'apercevoir qu'il était travailliste. (Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Vous vous êtes incliné et vous avez accepté les directives du chef de l'Etat. Vous avez dû alors vous rabattre sur l'arsenal des expédients tant de fois utilisés par tous les ministres des finances impécunieux : coup de ponce à l'unique impôt sur le revenu, relèvement du taux de l'escompte, des cotisations sociales, du prix de l'essence, de la vignette, blocage des salaires et du crédit.

C'est ce que M. Pinay appelle, sévèrement à vos yeux, un manque d'imagination et que vous baptisez plus noblement classicisme. Pour nous, c'est le conservatisme !

M. Fourcade doit, sans doute, discrètement sourire et penser que tout cela, il savait le faire !

Mais vous avez cependant présenté votre plan comme global et cohérent. Il est vrai que l'éventail des mesures proposées est large. Que de lacunes cependant !

Rien pratiquement en faveur de l'emploi, problème aussi important que l'inflation et que peut aggraver la récession découlant de vos mesures.

Rien qui annonce une véritable réforme fiscale, pourtant promise depuis dix ans.

Rien qui laisse espérer une amélioration du système de protection sociale, lié au problème de la santé et vu seulement à travers le prisme déformant du déficit de la sécurité sociale.

A ces erreurs, à ces lacunes, dont vous vous êtes ultérieurement aperçu puisque vous dites aujourd'hui que vous ne vous en tiendrez pas là, s'ajoutent quelques fautes psychologiques de taille. Et vous savez que pour qui recherche la confiance ces fautes ne pardonnent guère !

Pourquoi a-t-il fallu que, pour tenter de gagner la sympathie des agriculteurs en leur témoignant la sollicitude du Gouvernement — il est vrai qu'ils ont droit à la sollicitude de toute la nation — vous annonciez que l'aide aux victimes de la sécheresse serait financée par un impôt supplémentaire sur le

revenu ? Un impôt n'est jamais « affecté ». C'est à travers la masse budgétaire globale, en effet, que peut se traduire la solidarité nationale.

Vous avez ainsi réussi à dresser contre les agriculteurs les autres catégories professionnelles, sans même oublier les rapatriés qui attendent depuis si longtemps la même solidarité de la part du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Les agriculteurs ne vous pardonneront pas de les avoir ravalés une nouvelle fois au rang d'assistés alors qu'ils réclament seulement que le Gouvernement respecte ses engagements et tienne ses promesses de maintenir le niveau de vie de 1975.

Nous avons proposé, nous, radicaux de gauche, qu'un emprunt obligatoire sur les grosses fortunes soit préféré à l'accroissement de l'impôt sur le revenu, injuste parce que basé sur une assiette injuste. Vous avez répondu d'une manière un peu tranchante que l'emprunt était une forme subtile d'égoïsme. Mais pourquoi alors êtes-vous revenu vous-même, par la suite, sur ce choix que vous aviez écarté ? Deuxième faute psychologique.

Faut-il rappeler que votre affirmation d'hier sur l'importance que vous attachez au rôle du Parlement est contredite par votre refus de poser la véritable question de confiance ? Vous le sentez si bien que vous vous êtes donné beaucoup de mal pour tenter de justifier par la tradition votre dérobade.

Il existe pourtant des réformes qui s'imposent et qu'il nous reviendra de mettre en œuvre un jour puisque vous vous refusez d'y souscrire.

Il en est ainsi de l'impôt sur les grandes fortunes, qui trouve des partisans même dans les rangs de la majorité mais sans doute parce que l'on y a la certitude qu'on peut le proposer puisqu'il n'a aucune chance d'être adopté par cette majorité.

M. André Fanton. Attendez un peu, monsieur Fabre !

M. Robert Fabre. L'impôt sur les grandes fortunes révélant le patrimoine réel, permettra le contrôle sans inquisition et supprimera largement la fraude fiscale.

Je me permets de rappeler qu'à l'occasion du débat sur les plus-values, nous avons présenté un amendement — une proposition de loi ayant ce même objet est d'ailleurs déposée sur le bureau de l'Assemblée — instituant un impôt sur les grandes fortunes dans des termes que nous avons entendu reprendre par certains membres de la majorité. Mais l'ont-ils voté alors ? Bien sûr que non, ils l'ont repoussé. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. André Fanton. Vous ne savez pas lire le *Journal officiel* !

M. Robert Fabre. Nous proposerons aussi une véritable réforme fiscale dont cet impôt sera le pivot, réforme qui devra s'étendre à la libération des héritages modestes, accompagnée de la progressivité de l'impôt sur les successions importantes.

Nous proposerons encore une réforme des finances locales donnant enfin aux collectivités, comme à la région, les pouvoirs issus d'une véritable décentralisation.

Et pourquoi ne pas penser à certaines innovations, tel l'impôt négatif qui permettrait de donner aux plus modestes un revenu minimum convenable, sans les obliger à passer par l'humiliant recours aux subventions et aux aides sociales ?

Mais la réforme essentielle, celle qui permettra d'amorcer une véritable réduction des inégalités, c'est celle qui se situera au niveau de l'éducation nationale, c'est celle qui donnera aux jeunes, de la maternelle à l'université — dans laquelle devraient s'intégrer les grandes écoles — la réelle égalité des chances.

Cependant, rien de cela ne peut se faire — et c'est là que vous achopperez aussi — sans la libération économique qu'entraînera la nationalisation du crédit et le contrôle des grands moyens de production, dans le cadre d'une planification démocratique.

Ah ! cette « ardente obligation » du Plain, comme vous l'avez oubliée ! Il faudra bien que nous, nous y revenions !

En un mot, tout cela se fera par la mise en œuvre du programme commun de gouvernement de la gauche. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Faute de vous voir accepter ces orientations, les Français restent sceptiques quant aux chances de succès de votre plan d'austérité et de redressement. Pas plus que nous, parlementaires de gauche, ils ne peuvent vous accorder la confiance que vous leur demandez.

Vos propres alliés de la majorité croient-ils davantage en votre succès ? Voyez donc l'agitation partisane qui se développe autour de vous, malgré les appels au calme du Président de la République, apprenti-sorcier qui voudrait aujourd'hui éteindre l'incendie qu'il a lui-même allumé !

Frustrés et déçus, les centristes constatent avec amertume que pas une de leurs suggestions n'a été retenue. Les gaullistes se sentent trahis et ne se reconnaissent pas dans l'U. D. R. disloquée que M. Jacques Chirac veut débaptiser d'abord, puis rebaptiser pour reprendre à son compte les éléments de la droite la plus « musclée ». Les illusions tombent dru, avec les feuilles de l'automne. Les républicains indépendants eux-mêmes se prennent à rêver d'une vraie indépendance.

Mais où est l'intérêt de la France dans ces embuscades, ces chausse-trappes, dans ce heurt des ambitions personnelles ? Croyez-vous que cet affligeant spectacle incite les Français à répondre favorablement à vos appels au civisme ?

Dans un système où l'argent pourrit tout — même dans le sport — il est difficile de faire appel à de nobles sentiments et de susciter un esprit de sacrifice dont on sait qu'il est à sens unique.

Pourtant, les Français et surtout la jeunesse, prompt à l'enthousiasme, sont prêts à retrouver la foi dans l'avenir s'ils sont portés par un idéal.

Cet idéal, pour eux — et pour nous — c'est la justice, qui seule peut engendrer la solidarité. Ils ne croient pas que votre équipe et que votre majorité puissent les mener dans cette voie.

A l'issue de ces débats et de ceux de la semaine prochaine, ces majorités hétéroclites, qui s'entredéchirent, se retrouveront un instant pour vous apporter leur appui. En avez-vous jamais douté, monsieur le Premier ministre ?

Si telle est votre ambition, vous serez comblé. Mais qui osera interpréter ce scrutin de la peur comme le témoignage de confiance du pays réel ? C'est à d'autres échéances que nous donnons rendez-vous au peuple de France. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, dans ce débat essentiellement axé — et c'est bien naturel — sur les problèmes économiques, je voudrais cependant, en accord avec mes amis du groupe des réformateurs, présenter quelques observations sur la politique extérieure de notre pays.

Vous-même, monsieur le Premier ministre, avez évoqué à grands traits cette politique dans votre intervention d'hier, et M. le ministre des affaires étrangères, quant à lui, en avait défini de nombreux aspects dans le discours qu'il a prononcé devant l'assemblée générale de l'organisation des Nations-Unies, à New York.

Beaucoup d'entre nous ont pu assister à l'interview, ou la pseudo-interview, je ne sais trop, du maréchal Brejnev au cours de laquelle il a notamment affirmé que l'Union soviétique appliquait scrupuleusement toutes les dispositions des accords d'Helsinki.

Voici l'occasion de nous demander où en est la détente quatorze mois après ces accords.

Il faut bien reconnaître que le panorama, en dépit des propos du maréchal, est quelque peu décevant.

En effet, en ce qui concerne ce qu'on appelle dans le jargon diplomatique la « troisième corbeille », c'est-à-dire la liberté d'expression, de communication, de passage des hommes et des idées entre l'Est et l'Ouest, aucun progrès n'a été enregistré. La dureté des régimes de l'Est ne s'est pas relâchée un instant et quant aux armements, aspect plus sérieux encore, on est bien obligé de constater qu'en dépit des déclarations que nous avons entendues hier sur l'intérêt que l'Union soviétique porterait au désarmement, l'effort d'armement de ce pays et des puissances du pacte de Varsovie, dirigé non vers l'Est, mais vers l'Ouest, a atteint aujourd'hui un niveau jamais égalé jusqu'à présent.

M. Marc Lauriol. Il faut, en effet, le dire.

M. Jacques Soustelle. Je ne vous infligerai pas, mes chers collègues, les chiffres très nombreux qui découlent des mémoires ou études parus depuis le début de l'année. Dans les milieux informés d'Occident règne une inquiétude justifiée par les constatations faites à cet égard.

Parmi ces innombrables éléments d'information, je n'en mentionnerai que deux.

Dans un rapport présenté à l'Union de l'Europe occidentale, Sir Frederick Bennett démontre que les forces du pacte de Varsovie dépassent celles de l'O. T. A. N. dans des proportions de l'ordre de un à trois pour les chars, de un à deux et demi pour l'artillerie et de un à deux pour les avions et les navires.

De son côté, le ministre des affaires étrangères de Norvège, M. Knut Frydenlund, au mois de mai dernier, en présence des ministres de l'O. T. A. N., a fait part de ses inquiétudes devant le renforcement prodigieux des éléments armés soviétiques dans la péninsule de Kola et dans la région de Mourmansk, se marquant par une concentration de navires, et notamment de sous-marins telle qu'on n'en avait jamais vue jusqu'à présent.

Alors que les pays de l'Ouest consacrent en général un peu moins de 5 p. 100 de leur produit national brut aux dépenses militaires, et les Etats-Unis 6,7 p. 100, on estime aujourd'hui que l'Union soviétique consacre à ses armements de 11 à 12 p. 100 de son P. N. B.

Cela — soit dit en passant — est rendu possible par l'existence des pays capitalistes qui fournissent à l'Union soviétique, à des conditions d'emprunt très favorables, des denrées alimentaires et de la technologie, ainsi que des usines clés en main, qui permettent des transferts vers les dépenses militaires. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Ainsi, en 1975, la dette de l'Union soviétique, vis-à-vis de l'Ouest s'est élevée à onze milliards de dollars pour douze milliards et demi d'importations.

Que signifie, dans cette perspective, la politique de détente qui a été saluée avec espoir à Helsinki ?

Il est clair que, du point de vue non seulement de l'Union soviétique mais des partis communistes en général, la détente n'implique en aucune manière un relâchement de la lutte idéologique contre les régimes dits capitalistes. Cette orientation, affirmée à maintes reprises, a été confirmée par le texte officiel adopté par vingt-neuf partis communistes d'Europe, à Berlin, le 30 juin dernier, au cours d'une réunion à laquelle le parti communiste français était représenté par M. Georges Marchais. On y lit notamment que ces partis déclarent catégoriquement que « la politique de coexistence pacifique et la détente internationale ne signifient en aucune manière le *statu quo* politique et social dans les différents pays, mais créent, au contraire, les conditions les meilleures pour l'essor de la lutte contre la domination des monopoles et pour le socialisme ».

Cela est parfaitement clair.

Dans ces conditions, lorsque nous avons à porter un jugement — et nous aurons à le faire l'année prochaine à Belgrade — sur les résultats d'Helsinki, ce jugement, c'est le moins que l'on puisse dire, doit être particulièrement aigu et tenir compte des réalités, et non pas des paroles plus ou moins mielleuses qui nous sont prodiguées.

Le fait est que l'Union soviétique intervient un peu partout dans le monde, et notamment en Afrique. Les opinions publiques et les gouvernements, même, en Occident, n'ont par prêté suffisamment attention à l'extraordinaire gravité de l'affaire de l'Angola. Pour la première fois, une intervention armée d'un continent à un autre a été exécutée sans aucune réaction de notre part, à nous, Europe, ou de la part des Etats-Unis.

C'était peut-être un test, un peu comme, *mutatis mutandis* et toutes proportions gardées, la remilitarisation de la Rhénanie a été pour Hitler un test de la volonté de résistance de la France et de l'Angleterre. Il est de fait que l'Occident n'a pas réagi. Ce n'est pas la politique de la canonnière, ce n'est même pas la politique du cuirassé ; c'est la politique du pont aérien, de la flotte aérienne qui a été mise en œuvre, et nous n'avons rien fait ! L'Occident n'a rien fait.

Comment s'étonner, dès lors, que ceux qu'on appelle les modérés de l'Afrique australe, le président Nyeréré de Tanzanie, le président Kaunda de Zambie, le président Khama du Botswana se soient alignés tout récemment sur les durs, sur les marxistes, sur Samora Machel du Mozambique et sur Agostinho Neto de l'Angola : ils se sont alignés parce qu'ils ont eu le sentiment que de ce côté-là était la force et que le pouvoir était au bout du fusil.

M. Kissinger est intervenu en Afrique australe, et j'ai le regret de dire qu'à mes yeux sa politique me paraît lourde d'illusions et, par conséquent, de dangers. Elle repose sur l'idée que les modérés pourront résister plus efficacement à la pression des guérillas. Mais déjà, en Rhodésie, on voit que ces modérés tels que l'évêque Muzorewa, le révérend Sitholé, tels même que M. N'Komo, qui jusqu'à présent apparaissaient comme l'interlocuteur valable par excellence, s'effacent devant le représentant de la tendance dure, devant Robert Mugabé qui, lui, est un chef de guérilla, avec des armes russes et un encadrement d'officiers cubains transférés depuis quelques mois de l'Angola. Il est un symptôme qui ne trompera pas : les négociations entre les mouvements nationalistes rhodésiens, qui devaient avoir lieu à Lusaka, en pays « modéré », ont été, sans crier gare, transférées à Maputo, ex-Lorrenço Marqués, dans le Mozambique, c'est-à-dire sous l'influence des marxistes.

Avons-nous, nous, Français, intérêt — il semble qu'on veuille le faire — à suivre la politique esquissée par M. Kissinger au cours d'un de ces aller et retour dont il a le brillant secret ? La France n'est pas une des superpuissances et, par conséquent, la lutte d'influence entre les supergrands en Afrique du Sud n'est pas son affaire. Son intérêt est humain. Il est l'intérêt de la paix, l'intérêt de la civilisation.

Alors, au lieu de suivre les modes ou de se ranger un peu arbitrairement de tel ou tel côté, on doit très sérieusement se poser la question de savoir s'il est bon, s'il est juste de remplacer un racisme anti-noir par un racisme anti-blanc ou de substituer à des régimes, malgré tout inspirés par la démocratie parlementaire, des régimes de tyrannie militaire au marxiste, ou les deux à la fois.

Qu'envisage-t-on, par exemple, pour la Rhodésie ? Quelque chose comme les accords d'Evian. On promet, paraît-il, aux Blancs de Rhodésie de prévoir une indemnisation. Je leur souhaite d'avoir plus de chance que les rapatriés d'Algérie !

M. Marc Lauriol. C'est l'Amérique qui paierait, dit-on !

M. Jacques Soustelle. Espérons que l'Amérique, alors, paierait mieux que la France !

M. Marc Aurioi. Je le souhaite avec vous !

M. Jacques Soustelle. En tout cas, il paraît beaucoup plus clair et beaucoup plus probable que la Rhodésie ainsi abandonnée serait transformée en base d'agression pour l'étape suivante qui serait, évidemment, l'Afrique du Sud.

Je me demande si une partie désintéressée comme l'est la France dans cette affaire, qui n'a en vue, je le répète, que la paix et la civilisation, ne devrait pas avoir pour rôle de déclarer qu'en tout état de cause deux exigences auraient dû être formulées : d'une part un cessez-le-feu, autrement dit que, selon une formule aussi célèbre qu'inappliquée « les couteaux restent au vestiaire » et qu'en même temps soient levées les sanctions que l'Organisation des Nations Unies maintient depuis onze ans contre la Rhodésie ; d'autre part, il faudrait que soit d'abord réalisé et démontré le départ vers leur belle île antillaise des douze ou quinze mille Cubains en armes qui occupent encore l'Angola et qui se sont répandus dans d'autres pays d'Afrique.

Il n'est pas décent, à mon avis, que l'on feigne de considérer comme n'existant pas une force militaire étrangère venue d'un autre continent et qui joue en ce moment un rôle décisif dans les affaires de l'Afrique. « L'Afrique aux Africains » : d'accord. Cela ne veut pas dire « l'Afrique aux Cubains ». (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur quelques bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

Je dirai un mot de l'autre territoire voisin, la Namibie, l'ancien Sud-Ouest africain. Je ne m'attarderai pas, en tant qu'ethnologue, sur la criante absurdité qu'il y a à vouloir faire un Etat d'un territoire peuplé de douze ethnies différentes auxquelles s'ajoutent quelques milliers d'Européens parlant trois langues distinctes. Je remarque seulement que M. le ministre des affaires étrangères, dans son discours à l'Organisation des Nations unies, a souhaité l'ouverture « d'un processus constitutionnel auquel doivent participer des formations politiques dont la principale est le S. W. A. P. O. ».

Le S. W. A. P. O., pour ceux qui l'aurait oublié, est à mon avis, non pas une formation politique, mais une organisation de guérilla dont le chef, Nujoma, est actuellement même à Cuba où il est allé chercher des instructions et, je suppose, des armes et peut-être des mercenaires auprès de M. Fidel Castro. Je me demande s'il n'est pas imprudent de notre part d'avoir l'air de donner une sorte d'aval au S. W. A. P. O. Je ne vois pas d'ailleurs ce que la France peut avoir à y gagner.

Parlons maintenant de l'Afrique du Sud. Condamner toute forme de discrimination raciale, qui n'y souscrirait ? Et celui qui vous parle a maintes raisons, depuis longtemps, d'adopter une telle position.

Mais, là encore, il faudrait se demander ce qu'on veut et par quoi on voudrait remplacer ce qui, existant, n'est pas satisfaisant.

A cet égard, il me semble que se posera très prochainement un problème qui touche à la racine même de la question sud-africaine, celui de la transformation de certains territoires d'Afrique du Sud en Etats indépendants. C'est le problème du Transkei.

Déjà, on se récrie, à l'O. N. U. en particulier, où l'on s'apprête à refuser au Transkei de reconnaître son indépendance et, par conséquent, de l'admettre dans l'Organisation des Nations unies. Alors, je pose la question : l'indépendance d'un pays n'est-elle valable que si elle s'est faite dans la guerre et dans le sang et ne vaut-elle rien si elle s'est faite dans un certain consensus avec ceux qui tenaient précédemment ce territoire en tutelle ? Prendre la position qui consisterait à refuser cette reconnaissance équi-

vaudrait à condamner rétrospectivement les quelques rares décolonisations réussies — rares mais réussies — de certains territoires anciennement français, comme la Côte d'Ivoire.

A cet égard, on ne peut que regretter que les sages conseils d'un Houphouët-Boigny ne soient pas davantage écoutés.

M. de Guiringaud, dans son discours aux Nations unies, a parlé des autorités de Rhodésie qu'il qualifie d'illégales, et, d'un point de vue formel, c'est vrai. Mais il y a une certaine contradiction entre le fait de condamner comme illégales les autorités de Salisbury et celui de souhaiter par ailleurs l'admission immédiate de l'Angola à l'O. N. U. Car le gouvernement du mouvement de libération de l'Angola n'est installé à Luanda que par la force des armes étrangères, et une partie de son territoire, tout le monde le sait, est tellement peu sous son contrôle que le chemin de fer de Benguela n'a pas pu être rouvert malgré des promesses répétées de mois en mois.

En fait, nous le savons bien, ce qui est en jeu, plus que les populations, qu'elles soient blanches ou noires, ce sont les richesses de l'Afrique du Sud et la position stratégique de ce pays : richesses du sous-sol — diamants, minerais — prospérité économique énorme et position stratégique qui fait que la route du pétrole, celle des grands pétroliers, autour du continent, est contrôlée par l'Afrique du Sud.

C'est de cela que certains voudraient s'emparer, et je regrette que l'Europe, assiste passivement à ce qui pourrait bien être une des étapes essentielles de son déclin, de sa marche vers une sorte de finlandisation. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Je dirai encore un mot du Liban. Le drame libanais nous affecte tous, nous, Français, et nous souffrons de voir ce pays, ami de longue date, déchiré par une guerre civile inexplicable.

La cause fondamentale, c'est l'intrusion dans ce pays de forces armées étrangères qui se sont instaurées en un Etat dans l'Etat, n'admettant en aucune manière le contrôle de l'autorité légitime du pays, ce qui ne pouvait manquer de provoquer, un jour ou l'autre, un tragique éclatement.

En tout cas, cette situation démontre d'abord l'irréalisme de la thèse de l'Etat multinational, qu'on a fait miroiter à maintes reprises comme une solution du problème de la Palestine. En effet, si le Liban, qui passait pour un modèle de coexistence, n'a pu survivre aux tensions internes, à plus forte raison serait-il impossible d'établir un Etat multinational et multiconfessionnel sur les ruines de l'Etat d'Israël.

Elle démontre ensuite, à mon sens, que l'organisation dite « de libération de la Palestine » et son chef, Yasser Arafat, ne contrôlent pas grand-chose, pour ne pas dire rien du tout, et que la représentativité qu'on leur a imprudemment reconnue ne paraît pas justifiée par les faits. Aussi la plus grande prudence s'impose-t-elle en ce qui nous concerne.

Nous avons relevé, ces jours derniers, la présence à Paris de M. Kamal Joublatt, qui a tenu à la télévision française des propos que je considère comme inadmissibles. Il n'est pas concevable, en effet, que nos antennes servent de véhicule à des injures contre les chrétiens du Liban, lesquels se sont entendu traiter de « nazis » et autres gracieusetés. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Quoi qu'il en soit, les propos injurieux de M. Joublatt ont montré à quel point il était difficile, dans l'atmosphère actuelle, de procéder à une véritable consultation en forme de table ronde. Les dernières nouvelles que nous avons concernant les propos tenus par le Président de la République montrent que le chef de l'Etat français partage cette préoccupation. Il souhaite que la France, si on le lui demande, serve de point de contact entre les Libanais.

Il est bien certain que nous ne saurions nous immiscer dans les querelles interarabes alors que les Arabes eux-mêmes n'arrivent pas, bien souvent, à s'y reconnaître. Comment, d'ailleurs, pourrions nous être les amis de tous les Arabes puisqu'ils ne sont pas amis entre eux ? (*Applaudissements sur divers bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

On a déploré tout récemment, lors d'un colloque qui réunissait plus de cent personnalités scientifiques du monde entier, la politisation croissante de l'Unesco et d'autres agences de l'Organisation des Nations unies.

Il est certain que, dans le monde d'aujourd'hui, le fait de s'en prendre aux pays développés, et notamment au nôtre, est devenu une sorte de sport. C'est ainsi que nous avons eu la désagréable surprise de nous entendre condamner par les non-alignés : sans doute sont-ils ainsi appelés par antiphrase car on sait bien qu'ils sont, au contraire parfaitement alignés et l'on sait sur qui ! (*Sourires.*)

Quant à l'O. N. U. elle-même, la majorité automatique qui s'y forme à tous coups contre l'Europe, les Etats-Unis et, d'une manière générale, contre les pays développés, fait que cette institution, sur laquelle tant d'espoirs étaient fondés, lors de sa création, en 1945, apparaît de plus en plus comme incapable de faire face aux problèmes du monde.

D'ailleurs, que l'on me cite un cas où les problèmes auraient été résolus, un cas où une guerre aurait été apaisée, un cas où les « casques bleus » ne se seraient pas évanouis dans la nature au premier coup de poing d'un dictateur sur une table !

Nourri dans le sérail, notre ministre des affaires étrangères en connaît les détours et il a été trop longtemps à l'O. N. U. pour ne pas lui rendre hommage. Certes, politesse oblige, mais quand je l'entends faire un éloge chaleureux de cette institution et dire que tous les Etats qui se présentent doivent y être accueillis dès lors qu'ils se déclarent prêts à respecter la charte, je ne puis m'empêcher de penser qu'il n'en reste pas moins que le problème tient précisément au fait que la charte n'est plus respectée par beaucoup.

En tous cas, ce n'est pas l'Organisation des Nations unies, telle qu'elle est aujourd'hui, transformée en une sorte de forum chaotique, qui peut, qui doit imposer quoi que ce soit à la France.

Je pense en particulier au cas de Mayotte, que mes amis réformateurs et moi-même avons particulièrement suivi dans cette enceinte et que nous continuerons à suivre avec beaucoup de vigilance. Lorsqu'on me parle d'un statut « laissant ouvertes les chances de l'avenir », j'espère bien qu'il ne s'agit pas des chances éventuelles, pour les Malorais, de cesser d'être français...

M. Frédéric Gabriel. C'est inadmissible !

M. Jacques Soustelle. ... s'ils continuent à vouloir l'être. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur de nombreux bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

Car l'autodétermination ne doit pas jouer que dans un sens.

Le Gouvernement, mesdames, messieurs, a réaffirmé hier, par la voix du Premier ministre, son attachement à la conception de l'élection de l'assemblée parlementaire européenne au suffrage universel direct. Mes amis et moi-même ne pouvons que nous en réjouir. C'est d'ailleurs conforme au traité signé et ratifié par la France de longue date.

Certains objectent qu'une telle disposition pourrait être contraire au texte de la Constitution. Cependant, reportons-nous à notre charte fondamentale.

L'article 54 dispose : « Si le Conseil constitutionnel, saisi par le Président de la République, par le Premier ministre ou par le président de l'une ou l'autre assemblée, a déclaré qu'un engagement international comporte une clause contraire à la Constitution, l'autorisation de le ratifier ou de l'approuver ne peut intervenir qu'après la révision de la Constitution. »

Si cette révision est refusée, il y a lieu, bien entendu, de ne pas ratifier le texte du traité.

C'est pourquoi, si le traité avait été jugé inconstitutionnel, il aurait été loisible d'en venir à cette procédure, et peut-être estimerait-on bon d'y recourir ?

Mais je me réfère à l'article 55, d'après lequel les traités internationaux ont une autorité supérieure à celle des lois nationales. Je ne pense donc pas que l'objection constitutionnelle soit valable.

En fait, que voulons-nous ?

Nous voulons une démocratisation de l'Europe. Mais, actuellement, les institutions européennes — et ce n'est pas M. le Premier ministre qui me contredira — sont parvenues à un degré de complexité et, souvent d'ailleurs, de perfection technique qui exige un pouvoir politique reposant sur l'opinion publique des différents pays et exprimée par le suffrage.

Certains, dont je suis — et ce souvenir évoquera dans l'esprit de quelques-uns de mes collègues des luttes déjà anciennes — ont, il y a vingt-deux ans, repoussé le projet de communauté européenne de défense. L'une des raisons essentielles pour lesquelles ils se sont prononcés dans ce sens était que l'armée européenne serait pour ainsi dire suspendue dans le vide, sans qu'il y ait de caution politique pour lui donner un sens, des directives, des instructions.

Eh bien ! le Parlement européen élu au suffrage universel pourra sans doute, surtout si l'on s'oriente — comme l'a dit M. le Premier ministre — vers une construction de type confédéral, répondre à ce besoin et combler ce vide car, pas plus que la nature, une construction politique ne peut le tolérer.

J'ajouterai, pour ceux qui sont soucieux de l'indépendance de l'Europe — et qu'ils croient que celui qui est à cette tribune n'y est pas indifférent — que cette indépendance sera beaucoup mieux garantie par un système exprimant, dans un cadre parlementaire démocratique, l'opinion des différents pays de l'Europe et les reliant les uns aux autres que dans le morcellement actuel.

Mesdames, messieurs, j'ai exprimé, au nom de mes amis, un certain nombre de réserves et d'appréhensions relatives à notre politique extérieure. Il n'en reste pas moins que l'indépendance d'un pays et la solidité de sa politique ont pour première condition la santé de son économie.

C'est pourquoi nous appuierons l'effort que le Gouvernement accomplit et consentirons à celui qu'il nous demande, conscients de leur importance, pour que la France puisse conserver son indépendance politique dans le monde. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, nos voix — je veux dire les voix de la majorité — n'ont pas manqué aux gouvernements précédents dès lors qu'ils se présentaient devant l'Assemblée en déclarant qu'ils entendaient lutter contre l'excès de hausses de prix, c'est-à-dire contre l'excès d'inflation, même quand le diagnostic nous paraissait trop optimiste — n'avons-nous pas entendu, il y a deux ans, qu'il était possible de revenir à une hausse de 5 p. 100 par an en une année ? — même quand les mesures ne paraissaient pas les mieux adaptées.

Il est vrai que, pendant des années, de trop nombreuses années, la gravité fondamentale du phénomène n'a pas été comprise.

Un réveil s'est produit. Ce réveil, nous le devons d'abord et avant tout aux faits, qui sont plus forts que les incantations et qui se jouent des promesses. Nous le devons aussi — au moins à l'intérieur de la classe politique et du Parlement — à l'entêtement de certains ; sur ce point je crois que nombre d'entre nous peuvent rendre hommage à la commission des finances, à son président, à son rapporteur général, M. Maurice Papon, qui ont sans cesse, au cours de ces dernières années, dans des rapports et dans des propos qui étaient insuffisamment lus ou écoutés, insisté sur une gravité que les gouvernements eux-mêmes ne paraissaient pas apprécier.

Vous êtes arrivé, monsieur le Premier ministre, au moment où, après une nouvelle chute du franc, une chute qui était prévisible depuis des mois, le pays attendait. Quant au Parlement, il attendait un programme, dont l'opposition ne veut pas, même si, étant au pouvoir, elle en eût fabriqué un qui aurait avec le vôtre bien des points communs. La majorité, dans cet effort contre l'inflation, vous soutiendra, et notre formation — son président, Claude Labbé, vous le disait tout à l'heure — le fera sans hésiter. Mais pour nous tous, parlementaires, et pour la majorité en particulier, c'est une longue route à parcourir.

Sur cette longue route, vous avez immédiatement rencontré, monsieur le Premier ministre, quelques problèmes : le déficit du budget, celui de la sécurité sociale et les conséquences de la sécheresse de cet été. Il vous fallait les régler. Vous l'avez fait, comme on dit, classiquement. On peut discuter de tel ou tel point. J'eusse souhaité — il n'est pas trop tard — qu'à tous égards, de l'impôt sur le revenu à la vignette automobile, une sorte de respect fiscal entourât la famille d'au moins trois enfants, car la France, et vous avez évoqué ce point, meurt de dénatalité. Il faudrait donc, au-delà des propos, que les mesures s'appliquent en fonction d'une exigence politique qui est fondamentale. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur de nombreux bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Mais, sous réserve de ces observations, on ne voit pas par quel procédé inconnu, hors les économies, les augmentations d'impôts, de tarifs et de cotisations, vous eussiez pu juguler en quelques jours la véritable hémorragie de milliards qui se produisait. Il vous fallait donc régler vite ces problèmes pour avoir les mains libres devant le phénomène angoissant, devant la grave maladie qui se nomme l'« excès d'inflation ». Là, mes chers collègues, nous en sommes au début de l'effort — c'en est un, car nous devons rompre avec des habitudes — d'un effort à caractère national. Le président des Etats-Unis a déclaré, il y a quelques mois, que la lutte contre l'inflation regardait chaque Etat et que, dans cette affaire, c'était chacun pour soi. N'oublions pas la leçon.

A cet égard, trois observations sont fondamentales, qu'il faut expliquer, sinon on ne peut comprendre à quel point l'absence de lutte contre l'inflation met en danger et les institutions de la République et la France. D'abord, l'excès d'inflation dont nous souffrons n'est pas une simple poussée de fièvre, n'est pas une simple affaire de circonstances ; il est devenu un mal aux racines profondes. Ensuite, il se nourrit sans doute de certains comportements extérieurs ; mais, pour ce qui concerne les Français, il est aggravé par des orientations politiques, économiques, sociales qui leur sont propres. Enfin, l'inflation durable, excessive, n'est en aucun cas un remède au chômage ; elle entraîne, au contraire, les plus fâcheuses conséquences pour l'emploi et, au-delà, de graves effets économiques et sociaux.

Brièvement je reprendrai ces trois points, car ils justifient l'appel que le Gouvernement nous lance, mais que nous pouvons également lui lancer en faveur de la continuité d'une politique, c'est-à-dire de l'effort.

L'excès d'inflation a des raisons profondes. Les hommes et les femmes de notre temps, nous tous, éprouvons de très fortes aspirations, hautement compréhensives, à un pouvoir de consommation toujours en hausse. Le lien entre le coût de la production et la distribution des revenus tend à disparaître des esprits. En même temps, les professions, les métiers qui rassemblent hommes et femmes — salariés, cultivateurs, cadres, professions libérales ou fonctionnaires — tentent, par leurs organes syndicaux, d'obtenir une part toujours plus grande dans la répartition du revenu national, et les revendications catégorielles ont tendance à dépasser très fortement l'ensemble de ce qu'une nation comme la nôtre peut accorder à chaque catégorie. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrate sociaux.)

Pour leur part, les municipalités, les collectivités locales, poussées par les exigences de la société moderne et ses aspirations, envisagent sans cesse de nouveaux équipements ; elles souhaitent les obtenir par un appel indéfini au crédit, mais elles souhaitent aussi les faire fonctionner au-dessous du coût de revient.

Enfin, les Etats, notamment le nôtre, non seulement écartelés entre les appels qui viennent de l'intérieur, mais aussi confrontés avec les exigences de la compétition internationale, qu'il s'agisse de la défense, de la compétition industrielle ou scientifique, sans parler de la compétition culturelle ou sportive, exigent constamment de nouvelles dépenses.

Nous voyons bien que cet excès d'inflation qui, certes, a commencé en 1972 d'une manière particulièrement brutale, a ses causes non dans un phénomène conjoncturel, mais dans des racines profondes qui se développent depuis plusieurs années, en fait depuis une génération.

C'est pourquoi, sans doute, nous venions du large de grands vents inflationnistes auxquels chacun participe. La grande puissance américaine dont l'économie domine l'univers en a été saisie, et s'est défendue en brisant la digue de la discipline monétaire internationale, c'est-à-dire la référence des monnaies à l'or. Ainsi s'est établie une anarchie monétaire qui, en fait, est la loi du plus fort. « Chacun pour soi », telle est la leçon qu'en a tiré le Président américain et qu'il nous donne.

Nous subissons les contrecoups de cette loi du plus fort, d'autant plus que d'autres Etats se défendent : ceux qui sont pauvres en demandant des crédits de plus en plus élevés, qui leur sont souvent accordés, parfois sans être gagés, et qui ne sont pas toujours remboursés ; ceux qui disposent de matières premières en essayant d'élever les prix des produits qu'ils vendent pour maintenir leur pouvoir d'achat.

Mais, devant cette tourmente inflationniste qui nous vient du large, la France ne s'est pas rangée dans le camp des Etats européens courageux qui ont réagi, telles la République fédérale d'Allemagne ou la Suisse, pour prendre l'exemple d'un grand et d'un petit voisin.

Nous connaissons nos défauts. Nous acceptons volontiers l'idée que le total des revenus particuliers puisse dépasser le revenu national. Nous ne croyons pas que la première affectation du profit d'une entreprise soit l'investissement. D'une manière générale, nous estimons, peut-être par absence de connaissances non seulement économiques mais sociales, que la fabrication de monnaie compense le travail et que l'appel au crédit remplace l'épargne.

Voilà qui explique que c'est vraiment par un abus d'imagination qu'on a pu considérer l'inflation continue et excessive comme un remède au chômage. Or à quoi aboutit cette inflation que nous voyons clairement, sous nos yeux, s'accroître d'année en année, depuis quatre ans ?

L'excès d'inflation tue d'abord les équipements, la hausse de prix empêchant les budgets de l'Etat et des collectivités publiques de faire face aux projets qui y sont inscrits. Il crée les tensions sociales ou augmente celles qui existent ; certaines catégories se défendent bien, parfois même trop bien, alors que d'autres, notamment les familles, en pâtissent. Il assèche la trésorerie des entreprises et, par là même, entraîne une diminution constante et grave des investissements alors que, dans un pays comme le nôtre, leur nécessité est une priorité de notre avenir économique. Enfin, l'excès d'inflation — M. Raymond Barre l'a précisé — crée le déficit de la balance des paiements et oblige à s'endetter. Alors, adieu fierté, adieu indépendance !

Telle est la vérité, telle est la maladie à laquelle il faut s'attaquer avec d'autant plus d'ardeur que le diagnostic a tardé et que la manière de soigner, par la force des choses, est plus rude quand on a laissé passer le temps.

Mais que signifie « s'attaquer à l'excès d'inflation » ? Il faut aller au fond et ne pas se contenter du terme facile « réforme de structures ». Or, le fond, c'est les revenus des particuliers et la monnaie de la nation.

Ah ! les revenus, la politique des revenus, que n'entend-on à ce sujet ! On hésite à en parler. C'est, semble-t-il, un sujet interdit, sauf, peut-être, à l'orateur qui est à cette tribune, parce qu'on sait qu'il en a souvent parlé. Mais, chers collègues, aussi bien de la majorité que de l'opposition, voici quelques questions.

Pourquoi le gouvernement travailliste et les syndicats travaillistes de Grande-Bretagne ont-ils accepté, après un appel angoissé du Premier ministre, travailliste, une réduction draconienne de la hausse des salaires, une longue pause dans l'extension des avantages sociaux et même une diminution de certains d'entre eux, notamment dans l'ordre médical ? Pourquoi le gouvernement social-démocrate suédois a-t-il freiné la hausse des salaires et refusé d'abaisser l'âge de la retraite ? Pourquoi le gouvernement social-démocrate et libéral de la République fédérale d'Allemagne a-t-il décidé d'arrêter l'extension de certaines prestations sociales et fait de l'accord sur une hausse maximum des salaires la pierre angulaire de sa politique ? Pourquoi le secrétaire général de la confédération ouvrière communiste italienne vient-il d'accepter, sauf pour les bas salaires, un blocage — je dis bien « un blocage » — de plusieurs mois ? Pourquoi tous les Etats socialistes fixent-ils par voie d'autorité le montant des salaires et s'efforcent-ils, malgré des hausses du coût de la vie, d'en limiter très strictement la croissance ?

Ces quelques questions sont actuelles, et la réponse est claire : c'est parce que la croissance trop rapide et trop forte des rémunérations est l'élément le plus important dans la hausse des coûts, parce que la croissance trop rapide et trop forte des prestations sociales est à la fois, par les cotisations, un élément notable de la hausse des coûts et une des causes actuelles les plus importantes, sinon la plus importante, du déficit de la sécurité sociale.

Telle est la vérité, quelles que soient les protestations et les objurgations. C'est d'autant plus la vérité, monsieur le Premier ministre, qu'en fixant à 6,5 p. 100 la hausse pour la prochaine année, vous faites encore la part belle aux tendances inflationnistes, car il faut considérer, pour les années à venir, un taux de hausse de 4 à 5 p. 100 comme le maximum de ce que nous pourrions supporter.

Il est vrai, mes chers collègues, qu'il n'y a pas que les salaires et les prestations sociales, même si leur rôle économique est fondamental. Il y a tout le reste : les honoraires des professions libérales, les bénéfices distribués des entreprises, les prix agricoles, les marges commerciales. L'action doit être globale et engagée par des procédés différents dans chaque cas.

Il est vrai aussi qu'il est utile d'envisager un impôt sur les grandes fortunes, et M. le Premier ministre a fort bien parlé de l'impôt sur le capital. Mais on peut imaginer, comme cela fut fait à la Libération, un prélèvement exceptionnel sur les fortunes, à condition toutefois de ne pas le considérer comme un procédé ordinaire pour faire face au déficit courant du budget d'une année. Il ne peut apparaître que comme la mesure d'accompagnement d'une stricte politique de modération de l'inflation, politique qui pèse sur tous les revenus.

A cet égard, mes chers collègues — et je ne demande pas vos applaudissements — nous avons à suivre l'exemple des pays sérieux sur deux points : l'encadrement de la politique contractuelle et la révision de la politique de sécurité sociale.

Deux sens peuvent être donnés à la politique contractuelle. Il y a d'abord la politique contractuelle à l'allemande et à l'américaine qui se fait au niveau supérieur. Ce sont les représentants nationaux des organisations syndicales et professionnelles, chefs d'entreprise et travailleurs, qui en débattent ; ils ne peuvent pas ne pas prendre en considération les équilibres fondamentaux de l'économie, les problèmes de la monnaie et

les soucis de leur gouvernement. Et puis, il y a la politique contractuelle à la française, mise en œuvre secteur par secteur et où les partenaires ne peuvent pas avoir le souci des équilibres économiques fondamentaux, ce qui n'est d'ailleurs pas leur rôle. Bien au contraire, il s'agit pour chaque secteur de tirer la couverture à soi, aux dépens des équilibres économiques et financiers le cas échéant.

Monsieur le Premier ministre, vous ne garderez la politique contractuelle qu'en fixant impérativement des plafonds et des butoirs. Vous avez un bon exemple, celui du gouvernement travailliste demandant à la Chambre des communes d'instituer un plafond et un butoir pour permettre la poursuite de la politique contractuelle.

Quant à la politique de sécurité sociale, je ne vous apprendrai rien et je n'apprendrai rien, en particulier, à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement, en affirmant que la sécurité sociale a atteint, pour ne pas dire dépassé, le seuil d'alerte.

Elle a dépassé le seuil d'alerte pour ce qui concerne les dépenses de santé qui augmentent deux fois plus vite que la production. Elle a dépassé ce seuil pour ce qui concerne les pensions de retraite et l'on voit croître le déficit de toutes les caisses vieillesse. Mais elle l'a aussi dépassé pour ce qui concerne les familles. On veut faire une politique de la famille, on veut avoir un complément familial, avec quel argent ?

Certes, les problèmes sont nombreux. Il y a le problème des dépenses d'hospitalisation qui est, à bien des égards, lié à celui des rémunérations, mais il y a surtout des problèmes de fond. Et quitte à me-répéter, je vais en donner quelques exemples.

Resterons-nous longtemps le seul pays qui paie les couples à la fois pour ne pas avoir d'enfants et pour en avoir ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*) Il faut choisir. Or montent, à l'heure actuelle, le taux de remboursement de la pilule sans ordonnance médicale et l'avortement à la convenance des couples sans aucune cause, ni médicale ni sociale. La France est le seul pays au monde où il existe cette dualité de politiques qui est contradictoire, en tout cas financièrement épuisante.

Il y a aussi le coût de l'alcoolisme. Est-il nécessaire, est-il normal que la collectivité paie toutes les suites médicales de l'alcoolisme, lesquelles se chiffrent par milliards de francs ? Sans doute est-il tout à fait juste que l'accident causé par un alcoolique donne lieu à remboursement pour la victime, mais s'agissant des alcooliques, de leur maladie, de l'aggravation de leur état, du tort qu'ils se font à eux-mêmes, en vertu de quel principe sommes-nous obligés de payer les milliards que coûte leur absence de volonté ?

Est-il normal de tourner le dos à la leçon de tous les gouvernements nordiques, conservateurs ou travaillistes, qui ont fait un choix entre un taux de pension élevé et une limite d'âge basse : ils ont choisi la limite d'âge haute et des pensions élevées. Nous ne pouvons — et nous le pourrions encore moins dans quelques années — maintenir à la fois des limites d'âge basses et des pensions élevées. Nous sommes le seul pays où le problème des retraites n'est pas considéré en fonction de l'évolution démographique.

Enfin vous aurez à choisir, et vous y serez vite conduits, entre le ticket modérateur et le contrôle préventif des ordonnances médicales.

Voilà les réformes de structure et, le jour où on y viendra, on se comptera.

Politique contractuelle encadrée, politique de sécurité sociale révisée, à titre d'accompagnement des mesures fiscales, tel un prélèvement exceptionnel, c'est là en fin de compte que vous serez jugés, mais c'est là aussi que nous serons jugés.

De la politique des revenus on passe directement à la politique de la monnaie.

La monnaie ? Mes chers amis, pensez aux conversations que vous avez et aux échos que vous entendez. On rit des dévaluations successives ; on traite à la légère les changes flottants ; on s'amuse de la destruction par les Etats-Unis, avec la complaisance des pays européens, du système monétaire international établi en 1945 au vu de l'expérience tragique de l'entre-deux guerres. Quelle légèreté !

La monnaie, c'est l'épargne. Le XIX^e siècle n'a eu aucune politique sociale, sauf celle de la stabilité de la monnaie et, en soi, cette stabilité de la monnaie est une politique sociale. De nos jours, avec les disponibilités monétaires que possèdent de très nombreuses familles parmi les plus modestes, ne serait-ce qu'en raison des prestations sociales, la stabilité monétaire est l'élément clé d'une politique sociale.

La monnaie, c'est la compétitivité. On dit et on l'a encore entendu ces jours-ci : dévaluer, c'est exporter à meilleur compte. Quelle erreur, au moins pour un pays comme la France !

Dévaluer, c'est d'abord acheter plus cher. Si certains pays très exportateurs, comme les Etats-Unis, peuvent utilement dévaluer, un pays comme le nôtre, aux charges d'importations si lourdes, se voit sanctionné immédiatement par une dévaluation qui diminue sa compétitivité.

Puisque la monnaie c'est l'épargne, puisque la monnaie c'est la compétitivité, sa stabilité c'est l'emploi et, en même temps, le progrès social. A quoi bon des hausses nominales de salaires si, faute de stabilité monétaire, il y a derrière ces hausses une baisse du pouvoir d'achat et si, derrière l'instabilité monétaire, il y a les difficultés des entreprises et le chômage ?

Or cette stabilité de la monnaie ne naît pas d'une affirmation, d'un discours, non plus — excusez-moi, monsieur le Premier ministre — que d'une leçon d'un professeur en Sorbonne ou rue Cujas. La monnaie, c'est l'équilibre des finances publiques, c'est une politique du crédit. Mais il n'y a ni équilibre des finances publiques ni politique du crédit s'il n'y a pas au préalable cette fameuse politique des revenus dont je viens de parler.

Encadrer le crédit, contrôler les prix mais laisser non contrôlée la croissance des coûts, c'est vouloir faire tenir un couvercle sur une marmite d'eau bouillante tout en attisant le feu : c'est l'explosion qui se produit. Voilà d'ailleurs ce à quoi nous assistons depuis quelques années.

On vous dira et on me dira, car peut-être vais-je partager désormais avec vous ce reproche : « Vous nous prêchez l'austérité ».

Mais sur les routes de France, d'Espagne, d'Italie, dans les camps de vacances de Sicile ou des Canaries, quels sont les touristes les plus nombreux ? Ce sont les Allemands, les nordiques, les Suisses, c'est-à-dire les touristes des pays qui ont lutté contre l'inflation.

Il faut, certes, de l'austérité pour revenir de l'excès d'inflation à la sagesse, mais il n'y a pas austérité à vivre dans la sagesse ! Il n'y a pas austérité à connaître une hausse modérée peut-être, mais régulière des salaires qui permet une amélioration régulière du pouvoir d'achat réel. Il n'y a pas austérité dans un équilibre des finances publiques qui permet un développement, modéré peut-être mais régulier, des biens d'équipement. Il n'y a pas austérité dans une progression modérée, peut-être mais régulière, des profits qui permet une continuité des investissements sans points trop fortes ni chutes difficiles à supporter. Il n'y a pas austérité quand le respect des équilibres économiques assure la condition de base d'une politique de l'emploi.

La lutte contre l'excès d'inflation, c'est la lutte pour la prospérité, alors que c'est l'inflation qui crée l'austérité. La lutte contre l'excès d'inflation, c'est la lutte pour la solidarité sociale, alors que c'est l'inflation qui accentue ou même crée les inégalités sociales.

On fait souvent référence, plus que je ne le fais moi-même, au général de Gaulle, et j'ai entendu tout à l'heure le président des radicaux de gauche ne pas déroger à cette habitude nouvelle. On se réfère souvent à sa politique militaire et à sa politique extérieure, aux institutions de la V^e République et même à « l'ardente obligation du Plan ». Mais on ne dit jamais les durs efforts de 1958, la ferme continuité de la politique menée de 1959 à 1962, le renouveau de l'effort de 1963 à 1965, la continuité encore de la politique pratiquée de 1966 à 1968 pour maintenir la monnaie. Quand on parle du gaullisme, c'est de cela qu'il faudrait parler aussi et en premier lieu, car rien n'aurait pu être fait sans politique monétaire.

Monsieur le Premier ministre, il y a deux plans de la politique que nous connaissons bien, nous autres parlementaires.

Il y a le devant de la scène, les agitations, les contestations, les ambitions. Tout cela est normal : la politique, notamment en démocratie, est affaire de tous et implique donc un spectacle.

Mais il y a aussi la machinerie nécessaire à tous les tableaux du théâtre et à tous ses acteurs. Cette machinerie est composée des mécanismes sociaux, institutionnels, mais aussi des mécanismes économiques auxquels, en France, nous ne faisons pas assez attention. Or ils sont fondamentaux.

Vous voulez que la machinerie de la politique française fonctionne. Vous avez fait un premier geste, un geste d'urgence pour éviter le grippage des rouages dont nous étions menacés.

Une nouvelle étape vous attend, ou plutôt un effort continu. Nous le ferons avec vous, à une condition, qui est fondamentale : le respect de la souveraineté nationale sans lequel aucun effort n'est possible !

Nous aligner, nous intégrer, être piétinés par un alignement ou par une intégration serait tuer le ressort indispensable à l'effort. Tout se tient en politique et une immense angoisse se lève dans le cœur de certains à la pensée qu'un projet auquel vous avez fait allusion hier, projet qui porte atteinte à la souve-

raineté française en même temps que, par le régime électoral prévu, à l'unité de la patrie, puisse intervenir sans bénéfice pour une efficace organisation des nations européennes.

Vous avez besoin de notre soutien. Vous l'avez. Ne le brisez pas.

La lutte contre l'inflation? Chacun pour soi, a-t-on dit de l'autre côté de l'Atlantique. Nous sommes tout prêts à corriger cette affirmation en disant que c'est une œuvre qui, pour ce qui concerne les nations du continent européen, doit être entreprise avec la conception d'un intérêt commun à l'Europe occidentale. Mais la coopération se fonde sur la volonté de chaque gouvernement national, sur le civisme de chaque nation, lequel suppose d'abord le respect de la souveraineté et de l'unité nationales. N'oubliez pas cette grande loi : il n'y a pas d'effort populaire dans le renoncement à la nation.

Quant à moi, ne ne l'oublierai pas et je combattrai pour son respect jusqu'à l'extrême limite de mes forces. Or je souhaite pouvoir vous suivre longtemps et mes amis tout autant que moi.

La lutte contre l'excès d'inflation n'est pas une lutte technique, c'est une grande œuvre politique, la grande œuvre qui assure à la fois des chances pour la liberté des citoyens et des chances pour le salut de la République. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des Républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à Mme Constans.

Mme Hélène Constans. Monsieur le président, mes chers collègues, depuis 1974, les Français entendent parler de la lutte contre les inégalités dans tous les discours présidentiels et gouvernementaux. Les expressions « justice sociale », « égalité des chances », « équité », « réduction des inégalités » reviennent souvent.

Le Président de la République qui, tel un horticulteur, les cultive avec soin, a même découvert, la semaine dernière, une nouvelle variété d'inégalité : l'inégalité écologique qui, paraît-il, serait plus grave encore que l'inégalité économique. Il est vrai qu'il est une sorte de spécialiste dans le dénombrement des inégalités et qu'il se voudrait un champion dans la lutte pour leur réduction ou leur disparition. Ne prononçait-il pas en effet, au cours d'un conseil des ministres de mai 1975 cette phrase qui ne manque pas de savoir : « la lutte contre les inégalités ne doit pas être une occasion de déclarations ou un sujet de discours, mais un thème permanent et déterminé d'action ».

En foi de quoi, on n'a jamais entendu autant de discours et de déclarations sur ce sujet. Et hier encore ici même.

Quant à mener une action réellement efficace contre les inégalités, c'est une autre histoire. Et pour cause! Car si l'on veut s'attaquer aux inégalités, il faut aller à la racine du mal, c'est-à-dire aux structures et à la nature du système capitaliste, qui est facteur d'inégalité.

En effet, le mode de production capitaliste et, plus précisément, au stade du capitalisme monopoliste d'Etat, l'appropriation privée des moyens de production essentiels — ceux qui orientent toute l'activité économique d'un pays comme le nôtre — la domination des vingt-cinq grandes sociétés industrielles et des grandes banques sont la source fondamentale de l'inégalité et des inégalités qui en découlent.

Cela, ni le Président de la République, ni le Premier ministre, ni le patronat, ni un défenseur du système ne le diront. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard s'ils parlent toujours des inégalités, mais jamais de l'inégalité elle-même.

Que signifient donc les discours sur ce thème? Pourquoi tant d'insistance?

Tout d'abord, le pouvoir a conscience que dans la France d'aujourd'hui les inégalités sont profondément vécues et ressenties. Elles le sont d'autant plus que les difficultés, la gêne, voire la misère, sont le lot quotidien de millions de travailleurs. Leur pouvoir d'achat se dégrade depuis deux ans et ils ne voient jamais le bout du tunnel.

Les inégalités sont d'autant plus ressenties que les travailleurs manuels et intellectuels savent que la France est un pays hautement développé grâce au travail qu'ils fournissent et que les progrès scientifiques et techniques permettent de produire mieux et plus. Et les résultats seraient encore meilleurs si l'essor n'était pas freiné par le système en place et par la politique menée en faveur des monopoles.

Ces travailleurs voient les gâchis qu'entraîne le mode de production actuel : fruits jetés à la décharge après tant de labeur de la part des agriculteurs, usines dotées de matériel

moderne qui ferment ou qui tournent bien au-dessous de leur capacité de production, milliards que l'Etat donne aux grandes sociétés et qui sont investis à l'étranger ou qui servent à des opérations de spéculation.

Les travailleurs — une étude récente indique que trois millions et demi d'entre eux gagnent seulement 2 000 francs par mois ou moins — et les agriculteurs qui voient leurs revenus diminués de 20 p. 100 depuis deux ans et qui sont durement frappés par la sécheresse apprennent que les spéculateurs ont exporté des milliards cet été. Et l'on s'étonnerait qu'ils aient le sentiment d'une énorme injustice, d'une énorme inégalité dont ils sont les victimes?

Les contribuables salariés qui déclarent la totalité de leurs revenus et qui sont « relancés » par le fisc lorsqu'ils ont le malheur d'oublier cent francs sur leur feuille d'impôts savent que nombre de grandes sociétés ne paient pas d'impôts sous prétexte qu'elles ne font pas de bénéfices, alors qu'elles se portent bien et qu'elles distribuent des actions confortables; ils savent aussi que ces mêmes sociétés pratiquent la fraude fiscale. Et l'on voudrait qu'ils n'aient pas le sentiment d'une énorme injustice et d'une énorme inégalité?

Inégalité dans les revenus : la France est, selon un rapport récent de l'O. C. D. E., la championne en la matière. Inégalité devant l'éducation, la santé, la culture, les loisirs, discriminations entre les sexes, entre les races. Oui les Français ont le sentiment profond que la société dans laquelle ils vivent est injuste, inquiétante, productrice et conservatrice d'inégalités de toute sorte. Ils ont le sentiment que les choses pourraient et devraient aller autrement.

Alors, le pouvoir a bien senti le besoin de désamorcer cette colère montante et de donner à l'opinion publique l'impression — c'est-à-dire l'illusion — qu'il allait faire quelque chose, qu'il allait s'attaquer aux inégalités. De là cette inflation de discours que je dénonçais tout à l'heure.

Comment cela se traduit-il dans l'action gouvernementale?

Au nom de la « justice fiscale », le plan Barre impose les revenus dits « élevés ».

S'attaque-t-il au fond du problème? Non. Je précise tout de suite que nous sommes partisans d'une refonte de l'assiette des impôts. Il y a longtemps que nous réclamons un impôt sur les bénéfices réels des sociétés. Des collègues de mon groupe reviendront sur tous ces problèmes la semaine prochaine lors du débat sur la loi de finances rectificative.

Vous avez dit hier, monsieur le Premier ministre, qu'il fallait s'attaquer aux rentes de situation résultant de certains privilèges et profits. Nous avons précisément demandé la constitution d'une commission d'enquête sur les profits des grandes sociétés. Alors pourquoi la refuser? Pourquoi dire que l'instauration d'un impôt sur le capital est inopportune? c'est à cela qu'il faut s'attaquer.

La vérité c'est que, depuis 1969, M. Giscard d'Estaing parle de rendre la fiscalité plus juste, mais qu'il n'est jamais passé aux actes. La vérité c'est que votre plan recherche bien sûr, de l'argent pour combler le déficit — c'est l'explication officielle — mais surtout pour continuer la politique en faveur des grandes sociétés aux frais des contribuables et des salariés.

Et, sous couleur de solidarité, on cherche à diviser les différentes catégories de Français travailleurs, alors que toutes ces couches sont, à des degrés divers et sous des formes diverses, victimes de la même politique.

Pendant ce temps, le pouvoir « oublie », comme par hasard, de prendre l'argent là où il est est, c'est-à-dire chez les spéculateurs qui, au cours de l'été, ont fait passer de 1 000 à 2 000 milliards de francs à l'étranger, jouant ainsi contre la monnaie nationale et alimentant par là même l'inflation. Il « oublie », comme par hasard, de taxer les firmes capitalistes à qui la sécheresse a procuré de substantiels bénéfices.

En revanche, en 1977, l'impôt sur le revenu atteindra plus largement les salariés modestes ou moyens par la révision des tranches. Dès 1976, par le biais de l'augmentation du prix de la vignette et de l'essence, l'Etat va frapper tous les automobilistes, à commencer par les plus modestes.

Il n'y a donc là aucun indice de lutte réellement significative et efficace contre les inégalités, mais bien la volonté de poursuivre la même politique qui vise à faire pression sur le niveau de vie et la consommation populaires, à imposer l'austérité, des sacrifices aux travailleurs de toutes catégories pour mieux aider les grandes sociétés à sortir de la crise. Cette politique pratique l'injustice et maintient les inégalités.

Sous le signe de la réduction des inégalités se placent aussi les campagnes menées autour de la revalorisation du travail manuel, de l'aide aux plus défavorisés, de la disparité des revenus et de la hiérarchie des salaires. Il convient, là encore, de remettre les choses à leur juste place.

Voici pour les inégalités de revenus : Le S. M. I. C. à 1 500 francs par mois, alors que les syndicats demandent 2 000 francs. Sans doute le Gouvernement considère-t-il qu'avec 2 000 francs les travailleurs vivraient au-dessus de leurs moyens et seraient fauteurs d'inflation ! Je voudrais bien, monsieur le Premier ministre, vous voir vivre avec 2 000, 3 000 ou même 4 000 francs par mois, et une famille !

C.1 donne vingt-quatre francs par jour à plusieurs millions de personnes âgées. Sans doute vivraient-elles « au-dessus de leurs moyens » si elles recevaient un peu plus !

Les handicapés reçoivent à peine autant. Voilà l'effort du Gouvernement.

C'est un scandale quotidien pour les gens de cœur que de voir ainsi traiter les plus défavorisés, que de constater à quel point les inégalités touchent surtout les personnes âgées, les salariés, les handicapés, dont on parle beaucoup, mais pour lesquels on ne fait rien.

Pour ce qui est de la revalorisation du travail manuel, qu'a fait l'Etat afin de contraindre le patronat à améliorer les conditions de travail, à en réduire la durée ? Rien ! Qu'a-t-il fait pour avancer l'âge de la retraite ? Rien ! Et vous avez dit hier, monsieur le Premier ministre, qu'il ne pouvait en être question.

Qu'a fait l'Etat pour faire appliquer aux femmes salariées la loi qui veut qu'à travail égal le salaire soit égal ? Rien !

Qu'a-t-on fait pour appliquer largement et concrètement les lois sur la formation permanente et la promotion sociale ? Rien ou pas grand-chose.

Les mesures du plan Barre, loin d'améliorer de quelque manière que ce soit la situation déjà difficile des travailleurs les plus défavorisés, vont encore l'aggraver.

Le blocage de fait des salaires ainsi que l'augmentation des impôts directs et indirects signifient la dégradation du pouvoir d'achat.

L'augmentation des cotisations de la sécurité sociale représente une amputation des revenus.

On refuse d'augmenter les allocations familiales afin qu'elles retrouvent leur pouvoir d'achat d'il y a dix ans, car cela exigerait le doublement des prestations ; on refuse d'accorder la prime exceptionnelle de rentrée de 300 francs aux familles.

Voilà la vérité que les discours ne peuvent masquer.

Sur ce terrain encore, le Gouvernement cherche à diviser les Français en parlant de hauts et de bas revenus. C'est, il faut le dire clairement, de la démagogie et une entreprise de diversion. Le fait de suivre une telle démarche — et c'est à cela qu'on veut aboutir — amènerait les travailleurs à demander seulement, sous couleur de redistribution des revenus, une autre répartition de la masse salariale — son total ne changerait pas — sans toucher au profit capitaliste, alors que c'est à lui qu'il faut s'attaquer, si l'on veut frapper les inégalités de revenus.

Pour notre part, nous pensons qu'il faut immédiatement et parallèlement prendre les mesures qu'a énoncées tout à l'heure mon collègue Georges Marchais et sur lesquelles je ne reviendrai donc pas.

En réalité, la campagne menée autour de la réduction des inégalités est une campagne démagogique dont les objectifs sont clairs à l'heure des appels répétés à l'austérité, aux sacrifices, aux efforts. Elle vise à détourner la majorité des Français — tous ceux qui, loin de vivre au-dessus de leurs moyens, ont tant de mal à vivre — des difficultés présentes en leur faisant croire que demain, après l'effort, tout ira mieux. Vieille rengaine que l'on nous chante depuis quinze ans !

Elle vise à diviser les Français, victimes de la crise, en les dressant les uns contre les autres : les O. S. contre les cadres et les ingénieurs, les cadres contre les agriculteurs, les « consommateurs » contre les commerçants, chacun étant invité à se trouver dans une situation d'inégalité par rapport à l'autre.

Elle vise surtout à masquer l'essentiel, en cachant l'inégalité fondamentale sur laquelle repose la société capitaliste à son stade actuel derrière des inégalités réelles, certes, mais qui ne sont que les effets d'une seule et même cause résultant des structures de la société capitaliste.

Si l'on veut donc s'attaquer aux inégalités, il faut s'attaquer à la racine du mal, à l'inégalité elle-même, c'est-à-dire à la domination économique et politique des monopoles.

Voilà l'axe de la politique que le parti communiste propose aux Français avec la réalisation du programme commun de gouvernement et le socialisme aux couleurs de la France.

Par les nationalisations dans le secteur monopoliste industriel et financier prévues dans le programme commun de la gauche, par la démocratisation de la vie économique, sociale et politique, la lutte pour l'égalité réelle, dans la différence et la pluralité, sera menée avec efficacité.

Lorsque la société socialiste aura fait disparaître la source même de l'inégalité, l'exploitation de l'homme par l'homme, alors seront créées les conditions pour la disparition des inégalités, des oppositions. Les capacités et la valeur du travail de chacun seront enfin reconnues, et enfin effective sera la solidarité du corps social. Alors la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » pourra devenir une réalité.

Dans l'immédiat, la solidarité à laquelle vous faites appel, monsieur le Premier ministre, ne saurait être celle que vous entendez, c'est-à-dire celle des sacrifices, des efforts des travailleurs pour protéger les intérêts des grandes sociétés. La vraie, la seule solidarité, c'est celle des millions de Français qui refusent votre politique et veulent vivre mieux, qui veulent vivre autrement, qui veulent que cela change, parce que cela est possible avec les richesses de la France d'aujourd'hui.

Pour eux et pour la France, le parti communiste et la gauche tout entière s'affirment solidaires de leur refus et de leur volonté de changement.

Demain et quotidiennement, nous serons aux côtés des travailleurs, de tous ceux qui refusent l'austérité parce que celle-ci constitue un facteur d'inégalités aggravées pour maintenir le profit d'une classe égoïste, aux côtés de tous ceux qui veulent une France plus juste, plus sûre, plus belle, une France démocratique. (Applaudissement sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur sa politique générale.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

